Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 29 décembre 2021 portant création de la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance

NOR : *MENE2134462A*

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-51 à D. 337-94-1 ;

Vu le décret n° 2013-1261 du 27 décembre 2013 modifié relatif à la vente et à la mise à disposition du public de certains appareils utilisant des rayonnements ultraviolets ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 4 août 2000 modifié relatif à l'attribution de l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2012 modifié relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle, du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, de la mention complémentaire, du brevet des métiers d'art et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités de l'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du baccalauréat professionnel ;

Vu l'avis du conseil supérieur de l'éducation en date du 18 novembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission professionnelle consultative « Services et produits de consommation » en date du 6 décembre 2021,

Arrête :

Art. 1er. – Il est créé la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de baccalauréat professionnel dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées par le présent arrêté.

La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I du présent arrêté.

Art. 2. – Le référentiel des activités professionnelles est défini en annexe II et le référentiel de compétences est défini en annexe III du présent arrêté.

Art. 3. – Le référentiel d'évaluation est fixé en annexe IV du présent arrêté qui comprend les parties IV *a* relative aux unités constitutives du diplôme, IV *b* relative au règlement d'examen, et IV *c* relative à la définition des épreuves sous la forme ponctuelle et sous la forme du contrôle en cours de formation.

Art. 4. – Les volumes horaires de formation applicables à la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de baccalauréat professionnel sont fixés par l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé.

Au titre de l'annexe I de l'arrêté du 21 novembre 2018 susvisé, sont retenus les enseignements « Economie-gestion » et « Physique-chimie ».

Dans le cadre de l'annexe II du même arrêté, la spécialité est classée dans le secteur « Production ».

La durée de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de baccalauréat professionnel est de 22 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe V du présent arrêté.

Art. 5. – Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires.

Dans ce cadre, la liste des pièces à fournir pour le contrôle de la régularité de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur d'académie en charge de ce contrôle.

Art. 6. – Tout candidat sous statut scolaire ou d'apprenti passe l'ensemble des épreuves au cours de la même session, sauf s'il bénéficie de dispenses d'épreuves, de conservation de notes ou s'il est autorisé à répartir ses épreuves sur plusieurs sessions.

Tout candidat sous un autre statut, ou sous statut scolaire ou d'apprenti s'il a obtenu une dérogation individuelle, peut demander à passer l'ensemble de ses épreuves au cours de la même session ou à les répartir sur plusieurs sessions, conformément aux dispositions des articles D. 337-78 et D. 337-79 du code de l'éducation. Il précise son choix au moment de son inscription. Dans le cas où il demande à répartir les épreuves sur plusieurs sessions, il précise les épreuves qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Lors de son inscription, le candidat précise également la ou les épreuves facultatives auxquelles il souhaite, se présenter.

La spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de baccalauréat professionnel est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions des articles D. 337-67 à D. 337-88 du code de l'éducation.

Art. 7. – La correspondance entre, d'une part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 7 avril 2017 modifié portant création du baccalauréat professionnel spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » et, d'autre part, les épreuves et unités de l'examen organisé conformément au présent arrêté est précisée en annexe VI du présent arrêté.

Toute note conservée selon les règles fixées aux articles D. 337-78 et D. 337-79 du code de l'éducation est ainsi reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Art. 8. – La première session d'examen de la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de baccalauréat professionnel, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2025.

Art. 9. – La dernière session d'examen de la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » du baccalauréat professionnel organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 avril 2017 cité à l'article 7 aura lieu en 2024. A l'issue de cette dernière session, cet arrêté est abrogé.

Art. 10. – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 décembre 2021.

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du service de l'instruction publique,
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général,
R.-M. Pradeilles-Duval

ANNEXES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Baccalauréat professionnel

ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE

SOMMAIRE

ANNEXE I **Présentation synthétique du référentiel du diplôme**

ANNEXE II **Référentiel des activités professionnelles**

ANNEXE III **Référentiel de compétences**

- Compétences
- Savoirs associés

ANNEXE IV **Référentiel d'évaluation**

- **IV.a** Unités constitutives du diplôme
- **IV.b** Règlement d'examen
- **IV.c** Définition des épreuves

ANNEXE V **Périodes de formation en milieu professionnel**

ANNEXE VI **Tableau de correspondances entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme**

ANNEXE I

TABLEAU DE SYNTHESE ACTIVITES – COMPETENCES – UNITES
Baccalauréat professionnel spécialité Esthétique Cosmétique Parfumerie

Activités	Blocs de compétences	Unités
Pôle 1 – PRESTATIONS de BEAUTE et de BIEN ETRE **Visage et Corps** -Réalisation de techniques de soins esthétiques du visage et du corps -Réalisation de techniques de maquillage du visage et des ongles -Réalisation de techniques de soins des ongles, de prothésie ongulaire -Réalisation de techniques d'épilation -Réalisation de techniques de décoloration de poils ou duvet -Réalisation de techniques d'embellissement du regard -Information, conseil et conduite d'une prestation UV	*Bloc n° 1* - **PRESTATIONS de BEAUTE et de BIEN ETRE** **Visage et Corps** - Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques visage et corps - Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage et des ongles - Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères	**UNITE U31** **PRESTATIONS DE BEAUTE ET DE BIEN-ETRE VISAGE ET CORPS**
Pôle 2 – RELATION et EXPERIENCE CLIENT **Secteurs ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE** - Accueil et identification des attentes, des motivations et des besoins de la clientèle - Conseil et vente de prestations esthétiques, de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques - Suivi, développement et fidélisation de la clientèle - Mise en valeur : de produits, de prestations Animation : du lieu de vente, de journées de promotion. - Valorisation de l'image de la personne	*Bloc n° 2* - **RELATION et EXPERIENCE CLIENT** **Secteurs ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE** - Accueillir et prendre en charge la clientèle - Analyser les attentes de la clientèle et élaborer un parcours client - Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques - Mettre en place et animer des actions de promotion de produits et de prestations esthétiques - Evaluer la satisfaction de la clientèle	**UNITE U32** **RELATION et EXPERIENCE CLIENT** **Secteurs Esthétique Cosmétique Parfumerie**

Pôle 3 – PILOTAGE D'UNE ENTREPRISE **Secteurs ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE** - Gestion des ressources humaines -Gestion technique d'un institut, d'un centre de bien-être, d'une parfumerie, d'un centre d'esthétique spécialisé, d'un espace de vente -Gestion administrative d'un institut, d'un centre de bien-être, d'une parfumerie, d'un centre d'esthétique spécialisé, d'un espace de vente -Gestion financière d'un institut, d'un centre de bien-être, d'une parfumerie, d'un centre d'esthétique spécialisé, d'un espace de vente	***Bloc n° 3*** **- PILOTAGE D'UNE ENTREPRISE** **Secteurs ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE** - Gérer les ressources humaines - Assurer la gestion administrative, commerciale et financière d'une entreprise - Communiquer avec différents interlocuteurs - Installer et gérer des espaces de travail - Assurer la veille documentaire : technologique, règlementaire, commerciale, concurrentielle et environnementale	**UNITE U2** **PILOTAGE D'UNE ENTREPRISE** **Secteurs Esthétique Cosmétique Parfumerie**
	Bloc n°4 - Mathématiques - S'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information ; - Analyser/raisonner : émettre des conjectures ; proposer, choisir, une méthode de résolution ; élaborer un algorithme ; - Réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes ; utiliser un modèle ; représenter ; calculer ; expérimenter ; faire une simulation ; - Valider : critiquer un résultat, argumenter ; contrôler la vraisemblance d'une conjecture ; mener un raisonnement logique et établir une conclusion ; - Communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage approprié, expliquer une démarche.	**Unité U11** **Mathématiques**
	Bloc n°5 – Physique-chimie - S'approprier : rechercher, extraire et organiser l'information ; - Analyser/raisonner : formuler des hypothèses. Proposer, choisir une méthode de résolution ou un protocole expérimental ; - Réaliser : mettre en œuvre une méthode de résolution, un protocole expérimental, utiliser un modèle, représenter, calculer, effectuer une simulation ; - Valider : commenter un résultat, argumenter, contrôler la vraisemblance d'une hypothèse, de la valeur d'une mesure ; - Communiquer : rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit à l'aide d'outils et d'un langage appropriés, expliquer une démarche.	**Unité U12** **Physique-chimie**

	Bloc n°6 - Economie – gestion - Comprendre et analyser une situation d'entreprise ; - Exploiter et analyser des documents économiques, juridiques ou de gestion ; - Justifier une réponse en sélectionnant le cas échéant des informations au sein d'un ou plusieurs documents ; - Rédiger une réponse structurée à une problématique donnée en mobilisant les savoirs associés et le vocabulaire spécifique adéquat.	**Unité U33** **Economie - gestion**
	Bloc n°7 - Prévention-santé-environnement - Mettre en œuvre une démarche d'analyse dans une situation donnée ; - Expliquer un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, en lien avec la démarche de prévention ; - Proposer une solution pour résoudre un problème ; - Argumenter un choix ; - Communiquer à l'écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté.	**Unité U34** **Prévention-santé-environnement**
	Bloc n°8 - Langues vivantes Compétences de niveau B1+ du CECRL : - Comprendre la langue orale ; - Comprendre un document écrit ; - S'exprimer à l'écrit ; - S'exprimer à l'oral en continu ; - Interagir à l'oral dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.	**Unité U4** **Langues vivantes**
	Bloc n°9 - Français - Maîtriser l'échange écrit : lire, analyser, écrire ; - Adapter son expression écrite selon les situations et les destinataires ; - Maitriser la lecture et exercer son esprit critique ; - Adapter sa lecture à la diversité des textes ; - Mettre en perspective des connaissances et des expériences.	**Unité U51** **Français**
	Bloc n°10 - Histoire-géographie-enseignement moral et civique - Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'approprier les notions, se repérer, contextualiser (HG) ; - S'approprier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche	**Unité U52** **Histoire-géographie-enseignement moral et civique**

	historique ou géographique et la justifier (HG) ; - Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) ; - Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (HG-EMC) ; - Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC).	
	Bloc n°11 - Arts appliqués et cultures artistiques **Compétences d'investigation** - Rechercher, identifier et collecter des ressources documentaires ; - Sélectionner, classer et trier différentes informations ; - Analyser, comparer des œuvres ou des produits et les situer dans leur contexte de création ; - Etablir des convergences entre différents domaines de création. **Compétences d'expérimentation** - Respecter une demande et mettre en œuvre un cahier des charges simple ; - Etablir des propositions cohérentes en réponse à un problème posé et réinvestir les notions repérées dans des références. **Compétences de réalisation** - Opérer un choix raisonné parmi des propositions et finaliser la proposition choisie. **Compétences de communication** - Choisir des outils adaptés ; - Etablir un relevé, analyser et traduire graphiquement des références et des intentions ; - Justifier en argumentant, structurer et présenter une communication graphique, écrite et/ou orale.	**Unité U6** **Arts appliqués et cultures artistiques**
	Bloc n°12 - Education physique et sportive - Développer sa motricité ; - S'organiser pour apprendre et s'entraîner ; - Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire : connaitre les règles, les appliquer et les faire respecter ; - Construire durablement sa santé ; - Accéder au patrimoine culturel sportif et artistique.	**Unité U7** **Education physique et sportive**

	Le candidat peut choisir jusqu'à deux unités facultatives parmi les deux proposées	
	Bloc facultatif Langues vivantes Compétences de niveau B1+ du CECRL - S'exprimer à l'oral en continu ; - Interagir à l'oral ; - Comprendre un document écrit, dans des situations de la vie quotidienne, sociale et professionnelle.	**Unité facultative** **Langues vivantes**
	Bloc facultatif Mobilité - Comprendre et se faire comprendre dans un contexte professionnel étranger ; - Caractériser le contexte professionnel étranger ; - Réaliser partiellement une activité professionnelle, sous contrôle, dans un contexte professionnel étranger ; - Comparer des activités professionnelles similaires, réalisées ou observées, à l'étranger et en France ; - Se repérer dans un nouvel environnement ; Identifier des caractéristiques culturelles du contexte d'accueil.	**Unité facultative** **Mobilité**

ANNEXE II
Référentiel des activités professionnelles
Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie

1. CHAMP D'ACTIVITE

1.1 - Définition

Le titulaire du baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est un technicien hautement qualifié ou une technicienne hautement qualifiée, spécialisé dans :

- Les techniques de soins esthétiques visage et corps
- Les techniques de maquillages visage et ongles
- Les techniques esthétiques liées aux phanères
- Le conseil à la clientèle et la vente des produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie, et d'accessoires de soins esthétiques
- Le conseil à la clientèle et la vente de prestations esthétiques
- L'animation de pôles de vente auprès de la clientèle
- La formation et l'encadrement du personnel au sein de l'entreprise
- Le pilotage d'une entreprise des secteurs esthétique cosmétique parfumerie

1.2 - Les secteurs d'activité

Le titulaire du baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie exerce son activité en qualité de salarié ou de non salarié dans les secteurs suivants :

- Instituts de beauté **(*)** (femme, homme, mixte)
- Centres esthétiques spécialisés **(*)** : beauté des ongles, prothésie ongulaire, embellissement du regard, spa, bien-être, soins corps, bronzage, épilation, maquillage
- Parfumeries avec ou sans activités esthétiques intégrées **(*)**
- Salons de coiffure avec activités esthétiques intégrées **(*)**
- Etablissements de thalassothérapie, centres de thermalisme **(*)**
- Parapharmacies avec ou sans activités esthétiques intégrées
- Etablissements de tourisme, centres de vacances, de loisirs, de remise en forme **(*)**
- Entreprises de distribution de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle
- Etablissements de soins, de cure, de convalescence, de réadaptation, d'hébergement pour personnes âgées
- Secteurs indépendants : à domicile, entreprises
- Organismes culturels et médiatiques
- Entreprises de distribution de matériels professionnels
- Entreprises de fabrication de produits cosmétiques et de matériels professionnels
- Centres ou associations de réinsertion sociale, centre carcéral

(*) - (indépendant, franchisé, ou affilié)

1.3 - Les emplois et fonctions

Définition de l'emploi	Caractéristiques de l'emploi
Esthéticien hautement qualifié, esthéticienne hautement qualifiée	• Réalisation de techniques de soins esthétiques du visage et du corps • Réalisation de techniques d'épilation, de coloration, de décoloration des poils • Réalisation de techniques d'embellissement du regard • Réalisation de soins des ongles et de prothèses ongulaires • Réalisation de maquillages du visage et des ongles • Conseil en image • Accueil et suivi de la clientèle • Conseil, vente de prestations esthétiques et de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques • Mise en valeur des produits, des prestations • Animation d'un pôle de vente • Gestion des plannings, des cabines, des espaces de vente, du stock, des encaissements • Coordination de l'équipe • Accompagnement d'un stagiaire, d'un nouveau salarié
Chef ou cheffe d'entreprise ou directeur ou directrice ou gérant ou gérante ou responsable d'institut, de centre de beauté, de parfumerie, de centre d'esthétique spécialisé **(*)**	• Elaboration ou mise en place des stratégies de l'entreprise • Responsable du stock • Management et encadrement du personnel
Animateur ou animatrice de vente auprès de la clientèle **(*)**	• Gestion de l'espace de vente • Présentation et promotion des nouveaux produits, des prestations et des matériels • Animation de journées de promotion et de vente
Conseiller ou conseillère en image **(*)**	• Conseil pour la mise en valeur de la personne
Maquilleur ou maquilleuse	• Réalisation de tous types de maquillage

(*) Ces emplois intègrent les caractéristiques d'emploi de l'esthéticien hautement qualifié ou esthéticienne hautement qualifiée

1.4 - Les conditions générales d'exercice

- L'activité de l'esthéticien ou esthéticienne est conditionnée par le respect de la loi du 5 juillet 1996 et du décret du 2 avril 1998, modifiés le 3 août 2005

 « Toute personne exerçant des soins esthétiques autres que médicaux et paramédicaux, des modelages esthétiques de confort sans finalité médicale, doit justifier d'une qualification professionnelle ou être sous le contrôle effectif et permanent d'une personne qualifiée ».

- Au cours de l'exercice de sa profession, la mise à disposition du public de certains appareils de bronzage utilisant des rayonnements ultraviolets est soumise au décret n°1261 du 27 décembre 2013 (ou toute nouvelle réglementation).

- Le titulaire du diplôme doit s'attacher :

 - à respecter la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité au travail et adopter les comportements et attitudes conformes, en vue de garantir l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens.

 - à utiliser des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle conformes à la réglementation.

 - à utiliser des appareils de soins de beauté et de bien-être conformes à la réglementation

 - à adopter une démarche respectueuse de l'environnement.

- L'esthéticien ou esthéticienne, hautement qualifié agit pour le bien-être et le confort de sa clientèle. L'utilisation de produits cosmétiques a pour but d'entretenir et d'embellir la peau et les phanères. L'activité nécessite une présentation soignée et des attitudes professionnelles dont discrétion, écoute, courtoisie, empathie.

1.5 - Les différents pôles d'activités professionnelles – descriptions

Les pôles d'activités concernent la clientèle féminine et masculine

	POLES D'ACTIVITES	ACTIVITES	
BLOC 1	PRESTATIONS de BEAUTE et de BIEN-ETRE Visage et Corps	1. A	Réalisation de techniques de soins esthétiques du visage et du corps
		1. B	Réalisation de techniques de maquillage du visage et des ongles
		1. C	Réalisation de techniques de soins des ongles, de prothésie ongulaire
		1. D	Réalisation de techniques d'épilation
		1. E	Réalisation de techniques de décoloration de poils ou duvet
		1. F	Réalisation de techniques d'embellissement regard
		1. G	Information, conseil et conduite d'une prestation UV
BLOC 2	RELATION et EXPERIENCE CLIENT Secteurs ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	2. A	Accueil et identification des attentes, des motivations et des besoins de la clientèle
		2. B	Conseil et vente de prestations esthétiques, de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques
		2. C	Suivi, développement et fidélisation de la clientèle
		2. D	Mise en valeur : de produits, de prestations Animation : du lieu de vente, de journées de promotion.
		2. E	Valorisation de l'image de la personne
BLOC 3	PILOTAGE D'UNE ENTREPRISE Secteurs ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	3. A	Gestion des ressources humaines
		3. B	Gestion technique d'un institut, d'un centre de bien-être, d'une parfumerie, d'un centre d'esthétique spécialisé, d'un espace de vente
		3. C	Gestion administrative d'un institut, d'un centre de bien-être, d'une parfumerie, d'un centre d'esthétique spécialisé, d'un espace de vente
		3. D	Gestion financière d'un institut, d'un centre de bien-être, d'une parfumerie, d'un centre d'esthétique spécialisé, d'un espace de vente

1.6 – Le niveau d'implication

L'autonomie et la responsabilité s'exercent dans le cadre défini par le chef d'entreprise.

2. Tableau détaillé des activités

POLE 1
PRESTATIONS de BEAUTE et de BIEN-ETRE
VISAGE ET CORPS

TACHES, CONDITIONS D'EXERCICES ET RASULTATS ATTENDUS COMMUNS POUR LES ACTIVITES 1A à 1F

TACHES COMMUNES :	
T1	Préparer et remettre en état le poste de travail
T2	Accueillir et installer le client ou la cliente
T3	Rédiger une fiche-conseils personnalisée et conseiller, vendre des produits ou une prestation lors de l'activité
T4	Evaluer le résultat et la satisfaction du client ou de la cliente

CONDITIONS D'EXERCICE :

Environnement professionnel

Cabine de techniques esthétiques adaptée et postes de travail équipés
Clientèle

Dossier technique

Matériels/Appareils : fiches techniques, supports publicitaires
Produits cosmétiques : fiches techniques, supports publicitaires
Protocoles de techniques esthétiques
Tarifs des prestations proposées
Promotions
Fichier clientèle
Questionnaire : enquêtes de satisfaction et résultats
Matériels, produits d'entretien et d'hygiène
Protocoles de démarches respectueuses de l'environnement, éco labels, Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
Textes réglementaires en vigueur
Répertoire des composants cosmétiques autorisés ou à concentration réglementée
Répertoire des spécifications techniques autorisées pour l'utilisation des appareils de soins et de bien-être
Logiciels professionnels, applications numériques
Chartes, normes ISO et NF en vigueur.
Sites et documentations relatives à la santé et sécurité au travail et activités de l'esthéticien ou de l'esthéticienne.

RESULTATS ATTENDUS :

R1	Poste de travail : disposition ordonnée, rationnelle dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie
R2	Accueil et installation dans le respect des règles de confort du client ou de la cliente
R3	Rédaction d'une fiche-conseils personnalisée utile à la vente en adoptant une posture professionnelle
R4	Satisfaction du client ou de la cliente

Activité 1.A – Réalisation de techniques de soins esthétiques du visage et du corps

TACHES SPECIFIQUES :	
T5	Elaborer un diagnostic esthétique
T6	Elaborer un programme de soins esthétiques
T7	Réaliser des techniques de soins esthétiques
RESULTATS ATTENDUS :	
R5	Exactitude du diagnostic-esthétique
R6	Programme de soins justifiés : produits, matériels et techniques
R7	Technique réalisée avec habileté dans le respect : - - des protocoles - - de la réglementation en vigueur - - du temps conseillé - - des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'économie
AUTONOMIE : Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.	

Activité 1.B – Réalisation de techniques de maquillage du visage et des ongles

TACHES SPECIFIQUES :	
T5	Observer le client ou la cliente : type de peau, morphologie, style
T6	Elaborer un projet de maquillage visage adapté aux circonstances prenant en compte les attentes du ou de la cliente
T7	Réaliser des maquillages du visage
T8	Réaliser une prestation d'auto-maquillage du visage
T9	Proposer un maquillage en prenant en compte la morphologie des ongles et les attentes de la clientèle
T10	Réaliser des maquillages classiques ou fantaisies des ongles
T11	Réaliser un maquillage semi-permanent des ongles
RESULTATS ATTENDUS :	

R5 R6 R9 R7 R9 R10 R11	Proposition de maquillage visage et ongles adapté aux demandes de la clientèle Technique réalisée avec habileté dans le respect : - des protocoles - de la réglementation en vigueur - du temps conseillé - des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'économie
AUTONOMIE : Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.	

Activité 1.C – Réalisation de techniques de soins des ongles, de prothésie ongulaire

TACHES SPECIFIQUES :	
T5	Observer les ongles et proposer une technique adaptée, prenant en compte les attentes de la clientèle
T6	Réaliser des techniques de soins des ongles
T7	Réaliser des techniques de prothésie ongulaire
RESULTATS ATTENDUS :	
R5	Proposition de technique justifiée : produits, matériels, en tenant compte des caractéristiques et des attentes de la clientèle
R6 R7	Technique réalisée avec habileté dans le respect : - des protocoles - de la réglementation en vigueur - du temps conseillé - des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'économie
AUTONOMIE : Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.	

Activité 1.D – Réalisation de techniques d'épilation

TACHES SPECIFIQUES :	
T5	Observer les zones à épiler et choisir la technique d'épilation
T6	Réaliser des techniques d'épilation visage et corps
RESULTATS ATTENDUS :	
R5	Protocole d'épilation proposé justifié, tenant compte des caractéristiques de la zone à épiler et des attentes de la clientèle
R6	Technique réalisée avec habileté dans le respect : - des protocoles - de la réglementation en vigueur - du temps conseillé - des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'économie
AUTONOMIE : Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.	

Activité 1.E – Réalisation de techniques de décoloration de poils ou duvet

TACHES SPECIFIQUES :	
T5	Observer les zones à traiter
T6	Réaliser des techniques de décoloration sur diverses zones du visage et du corps
RESULTATS ATTENDUS :	
R5	Protocole de décoloration proposé justifié, tenant compte des caractéristiques de la zone à traiter et des attentes de la clientèle
R6	Technique de décoloration de duvet réalisée avec habileté dans le respect : - des protocoles - de la réglementation en vigueur - du temps conseillé - des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'économie
AUTONOMIE : Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.	

Activité 1.F – Réalisation de techniques d'embellissement du regard

TACHES SPECIFIQUES :	
T5	Observer les zones à traiter et proposer une technique d'embellissement du regard dans le respect de la réglementation en vigueur
T6	Réaliser des techniques de permanente, de rehaussement de cils et sourcils, d'extension des cils (selon le contexte de formation)
T7	Réaliser des techniques de teinture des cils et sourcils
RESULTATS ATTENDUS :	
R5	Proposition justifiée de la technique d'embellissement du regard tenant compte des caractéristiques des cils et des sourcils à traiter et des attentes de la clientèle
R6	Techniques de permanente, de rehaussements et d'extension des cils réalisées avec habileté dans le respect : - des protocoles - de la réglementation en vigueur - du temps conseillé - des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'économie
R7	Technique de teinture de cils ou sourcils réalisée avec habileté dans le respect : - des protocoles - de la réglementation en vigueur - du temps conseillé - des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie et d'économie
AUTONOMIE : Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.	

Activité 1.G – Information, conseil et conduite d'une prestation UV

TACHES SPECIFIQUES :	
T1	Elaborer et utiliser un questionnaire client à partir de la réglementation en vigueur
T2	Déterminer le phototype du client ou de la cliente et rédiger la fiche-suivi clientèle
T3	Informer, prévenir et conseiller sur les risques liés à la prestation
T4	Conduire la prestation en conformité avec la réglementation en vigueur
T5	Nettoyer et désinfecter le matériel et l'appareil
T6	Signaler le ou les dysfonctionnement(s) ou la non-conformité de l'appareil
T7	Evaluer le résultat en fonction du phototype du client ou de la cliente

CONDITIONS D'EXERCICE :
Environnement professionnel
Cabine équipée pour la prestation Clientèle
Dossier technique
Matériel répondant aux normes en vigueur à jour de ses vérifications Questionnaire client Textes réglementaires en vigueur Affichage obligatoire : des risques encourus, des phototypes, des précautions d'emploi Lunettes de protection en conformité avec la réglementation en vigueur

RESULTATS ATTENDUS :	
R1	Renseignement correct du questionnaire client
R2 R3	Sensibilisation aux risques liés à l'exposition aux rayonnements ultraviolets et adaptation de la prestation proposée au client ou à la cliente avec prise en compte des contre-indications et de la réglementation
R4	Conduite de la prestation en conformité avec la réglementation en vigueur en respectant les règles : - - d'hygiène - - de sécurité - - du confort du client ou de la cliente
R5 R6	Maintien en état du matériel en respectant la réglementation en vigueur
R7	Evaluation et renseignement professionnel de la fiche-suivi clientèle

AUTONOMIE : Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.

PÔLE 2
RELATION et EXPERIENCE CLIENT
Secteurs Esthétique Cosmétique Parfumerie

CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITES DU POLE 2 :
Environnement professionnel
Tous types d'entreprises de beauté et de bien-être et parfumerie La clientèle
Dossier technique
Assortiments de produits cosmétiques, accessoires et matériels Aides à la vente Produits et matériels de démonstration Appareil numérique de lecture de peau Fiches techniques et notices Supports publicitaires Tarifs des prestations proposées Planning des rendez-vous Réglementation en vigueur sur affichage et étiquetage des produits Procédures d'encaissement et de fidélisation informatisées Devis ou forfait Promotions Questionnaire : enquêtes de satisfaction et résultats Fichier clientèle Logiciels professionnels, applications numériques et de fidélisations informatisées Chartes, éco labels, RSE, normes ISO et NF en vigueur.

Activité 2.A
Accueil et identification des attentes, des motivations et des besoins de la clientèle

TACHES SPECIFIQUES :	
T1	Elaborer un parcours client omnicanal
T2	Rechercher les besoins du ou de la client(e) par la mise en œuvre des moyens et des outils d'identification : questionnement et écoute active
T3	Reformuler les besoins du client ou de la cliente
T4	Elaborer un diagnostic pour le conseil, la vente : de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de produits de parfumerie, de prestations esthétiques
T5	Mettre en place un parcours client pour partager les valeurs de l'entreprise dans le but de répondre à un besoin de distinction et de recherche d'une émotion ressentie lors de l'achat
RESULTATS ATTENDUS :	
R1	Mise en place des conditions d'accueil en adoptant une attitude professionnelle
R2	Identification des besoins et des attentes de la clientèle
R3	Formulation des attentes et des besoins dans un vocabulaire adapté et professionnel
R4	Proposition adaptée de produits, de prestations
R5	Parcours client établi, sentiment de proximité, émotions repérées.
AUTONOMIE : Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.	

Activité 2.B **Conseil et vente de prestations esthétiques, de produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumerie et d'accessoires de soins esthétiques**	
TACHES SPECIFIQUES :	
T1	Sélectionner des prestations esthétiques, des produits cosmétiques, d'hygiène corporelle, de parfumeries, adaptés aux attentes et aux besoins identifiés de la clientèle
T2	Présenter et argumenter les prestations esthétiques, les produits cosmétiques
T3	Aider au choix des prestations esthétiques, des produits cosmétiques
T4	Conseiller pour la périodicité des prestations esthétiques, pour l'utilisation des produits cosmétiques
T5	Répondre aux objections du client ou de la cliente
T6	Proposer une vente additionnelle de prestations esthétiques, de produits cosmétiques
T7	Conclure la vente
T8	Evaluer la satisfaction du client ou de la cliente
RESULTATS ATTENDUS :	
R1 à R8	Acte de vente efficient : - relation clientèle de qualité - vente conclue - clientèle satisfaite
AUTONOMIE : Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.	

Activité 2.C – Suivi, développement et fidélisation de la clientèle	
TACHES SPECIFIQUES :	
T1	Mettre en œuvre une action de fidélisation notamment avec une application numérique
T2	Incrémenter un fichier clientèle numérique
T3	Suivre et exploiter le fichier clientèle
T4	Evaluer la satisfaction du client ou de la cliente
RESULTATS ATTENDUS :	
R1 R2 R3 R4	Clientèle fidélisée : fichier clientèle à jour, enrichi et optimisé
AUTONOMIE : Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.	

Activité 2.D – Mise en valeur : de produits, de prestations Animation : du lieu de vente, de journées de promotion	
TACHES SPECIFIQUES :	
T1	Mettre en valeur des produits, des prestations esthétiques
T2	Promouvoir des produits, prestations ou matériels esthétiques et fixer des objectifs de chiffre d'affaires
T3	Animer des lieux de vente et des journées de promotion
RESULTATS ATTENDUS :	
R1	Accroche de la clientèle
R2 R3	Objectif chiffré de la promotion ou de l'animation atteint
AUTONOMIE : Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.	

Activité 2.E – Valorisation de l'image de la personne	
TACHES SPECIFIQUES :	
T1	Identifier les caractéristiques et les attentes de la personne : visage, mains, pieds, silhouette
T2	Proposer des solutions adaptées
T3	Accompagner la mise en œuvre
T4	Expliquer et argumenter les techniques et l'utilisation de produits
T5	Rédiger la fiche-conseils personnalisée et vendre des produits ou une prestation lors de l'activité
T6	Evaluer la satisfaction du client ou de la cliente
RESULTATS ATTENDUS :	
R1 R2 R3	Prise en charge de la personne et attentes identifiées
R4 R5	Rédaction d'une fiche-conseils personnalisée, utile à la vente, en adoptant une attitude professionnelle
R6	Clientèle satisfaite et fidélisée
AUTONOMIE : Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.	

POLE 3
PILOTAGE D'UNE ENTREPRISE
Secteurs Esthétique Cosmétique Parfumerie

CONDITIONS D'EXERCICE DES ACTIVITES Pôle 3 :
Environnement professionnel
Entreprise : Institut, centre de bien-être, parfumerie, centre d'esthétique spécialisé Personnel : Chef ou cheffe d'entreprise, gérant ou gérante, responsable, esthéticien ou esthéticienne, conseiller ou conseillère de vente, apprenti ou apprentie, stagiaire
Dossier technique
Droit du travail et conventions collectives Organisations professionnelles Règles de fonctionnement de l'entreprise Contexte économique Objectifs et besoins de l'entreprise Organigramme de l'entreprise, fiches de poste et curriculum vitae de candidat ou candidate Horaires du personnel Activités de l'entreprise et planning Equipement général et spécifique, produits, Documents techniques, supports publicitaires Comptes rendus de réunion d'équipe Logiciels professionnels, applications numériques Protocoles de démarches respectueuses de l'environnement, éco labels, RSE, normes ISO et NF Certifications Plan de l'institut, de la parfumerie, de l'espace professionnel Projet d'aménagement, de rénovation, d'extension Données comptables et administratives courantes Documents comptables, administratifs et réglementaires Réglementations en vigueur Répertoire des composants cosmétiques autorisés ou à concentration réglementée Répertoire des spécifications techniques autorisées pour l'utilisation des appareils de soins et de bien-être Sites et documentations relatives à la santé sécurité au travail et aux activités de l'esthéticien ou esthéticienne.

Activité 3.A – Gestion des ressources humaines

TACHES SPECIFIQUES :	
T1	Elaborer des fiches de travail et planifier les activités du personnel
T2	Attribuer les activités en fonction des compétences, des motivations et des objectifs du personnel
T3	Suivre et contrôler les activités du personnel
T4	Fixer, respecter les objectifs de l'entreprise
T5	Rendre compte de l'activité avec le personnel
T6	Participer au recrutement du personnel en fonction des besoins de l'entreprise, mettre à jour le registre unique du personnel
T7	Informer et former le personnel sur : - les produits, matériels et prestations esthétiques - les procédures et logiciels de l'entreprise - l'évolution de la réglementation
T8	Animer une équipe
T9	Mettre en place des actions de motivation
T10	Evaluer le travail du personnel et proposer des perspectives d'évolution

T11	Effectuer les procédures relatives au départ d'un salarié ou d'une salariée
RESULTATS ATTENDUS :	
R1	Respect des règles du droit du travail, des conventions collectives Prise en compte des contraintes endogènes et exogènes
R2 R3 R4 R5	Optimisation de l'activité du personnel Efficacité de l'équipe
R6	Respect des critères de sélection et choix argumenté des candidat(e)s pour le poste à pourvoir Respect des procédures internes, organisation méthodique des mises à jour
R7	Personnel capable de mettre en œuvre les informations et les formations reçues
R8 R9	Personnel proactif, responsabilisé et impliqué
R10	Analyse des résultats du travail et proposition de solutions
R11	Respect des procédures réglementaires, dans la situation de départ d'un salarié
AUTONOMIE : Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.	

Activité 3.B – Gestion technique d'un institut, d'un centre de bien-être, d'une parfumerie, d'un centre d'esthétique spécialisé, d'un espace de vente

TACHES SPACIFIQUES :	
T1	Aménager et organiser des espaces techniques, des espaces d'accueil, de vente et de stockage
T2	Formaliser des procédures (utilisation, maintenance, entretien des matériels et équipements)
T3	Vérifier l'application des procédures
T4	Assurer la veille documentaire : technologique, règlementaire, commerciale, concurrentielle et environnementale
RESULTATS ATTENDUS :	
R1	Proposition d'aménagement fonctionnel, ergonomique et esthétique
R2	Conformité des procédures mises en place
R3	Matériels, équipements et dispositifs de sécurité en état de fonctionnement
R4	Veille efficace
AUTONOMIE : Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.	

Activité 3.C - Gestion administrative d'un institut, d'un centre de bien-être, d'une parfumerie, d'un centre d'esthétique spécialisé, d'un espace de vente	
TACHES SPECIFIQUES :	
T1	Estimer et suivre les consommations de produits
T2	Sélectionner les fournisseurs et participer à la gestion des fichiers (fournisseurs et articles)
T3	Elaborer et suivre les commandes
T4	Contrôler et traiter les activités liées à la livraison
T5	Etiqueter les produits destinés à la vente
T6	Gérer les mouvements de stocks
T7	Participer aux opérations liées à l'inventaire
RESULTATS ATTENDUS :	
R1	Approvisionnement efficient
R2	Sélection raisonnée des fournisseurs ; fichiers fournisseurs et fichiers articles à jour
R3	Commande conforme aux ordres d'achat, aux procédures, aux contrats
R4	Réception organisée des commandes
R5	Articles rangés, étiquetés, enregistrés ou renvoyés
R6	Enregistrement correct des mouvements de stock
R7	Procédure d'inventaire respectée
AUTONOMIE : Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.	

Activité 3.D – Gestion financière d'un institut, d'un centre de bien-être, d'une parfumerie, d'un centre d'esthétique spécialisé, d'un espace de vente	
TACHES SPECIFIQUES :	
T1	Participer à l'élaboration des prix de vente
T2	Gérer la caisse, contrôler les encaissements et établir les documents liés à ces opérations
T3	Gérer les opérations de paie
T4	Analyser, exploiter et classer les documents comptables de l'entreprise
T5	Suivre, analyser les activités et leurs résultats Rechercher des stratégies de développement
T6	Déterminer les besoins de financement, identifier des sources de financement et formuler un avis
T7	Participer aux choix d'investissement liés à la structure.
RESULTATS ATTENDUS :	

R1	Prix de vente en lien avec l'environnement de la structure
R2	Opération de caisse juste et enregistrée
R3	Payes régulières et conformes
R4	Documents comptables enregistrés, classés
R5	Chiffre d'affaires et résultat de l'activité en évolution ou constant
R6 R7	Investissement et financement adaptés à la structure
AUTONOMIE : Pleine responsabilité ou responsabilité partagée avec d'autres professionnels selon le secteur d'activité et la taille de l'entreprise.	

ANNEXE III
Référentiel de compétences
Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie

REFERENTIEL DE COMPETENCES
POLES - COMPETENCES - SAVOIRS ASSOCIES

COMPETENCE GLOBALE

Le titulaire du baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie est un technicien hautement qualifié ou une technicienne hautement qualifiée :
- il ou elle maîtrise les techniques esthétiques du visage, du corps et des phanères ;
- il ou elle est capable d'apporter une information éclairée à la clientèle et au personnel ;
- il ou elle vend des prestations de service, des produits cosmétiques, d'hygiène corporelle et des produits de parfumerie ;
- il ou elle assure l'animation et la gestion d'espaces de vente de produits ou de prestations de service ;
- il ou elle assure le pilotage d'une entreprise des secteurs de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie.

TABLEAU RÉCAPITULATIF
POLES – COMPETENCES – SAVOIRS ASSOCIES

Les compétences développées concernent la clientèle féminine et masculine

POLE 1 **PRESTATIONS de BEAUTE et de BIEN-ETRE** **VISAGE ET CORPS**	**C11**	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques visage et corps	S1 – Savoirs associés Pôle 1
	C12	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage et des ongles	
	C13	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères	
POLE 2 **RELATION et EXPERIENCE CLIENT** **Secteurs ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE**	**C21**	Accueillir et prendre en charge la clientèle	S2 – Savoirs associés Pôle 2
	C22	Analyser les attentes de la clientèle et élaborer un parcours client	
	C23	Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques	
	C24	Mettre en place et animer des actions de promotion de produits et de prestations esthétiques	
	C25	Evaluer la satisfaction de la clientèle	
POLE 3 **PILOTAGE D'UNE ENTREPRISE** **Secteurs ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE**	**C31**	Gérer les ressources humaines	S3 – Savoirs associés Pôle 3
	C32	Assurer la gestion administrative, commerciale et financière d'une entreprise	
	C33	Communiquer avec différents interlocuteurs	
	C34	Installer et gérer des espaces de travail	
	C35	Assurer la veille documentaire : technologique, réglementaire, commerciale, concurrentielle et environnementale	

POLE 1 : PRESTATIONS de BEAUTE et de BIEN-ETRE

VISAGE ET CORPS

Ressources communes Pôle 1	
Environnement professionnel	**Dossier technique**
- Cabines de techniques esthétiques adaptées et postes de travail équipés - Cabine équipée pour la prestation UV - Clientèle	Matériels/Appareils : fiches techniques, supports publicitaires Matériels de diagnostic numériques : fiche technique Produits cosmétiques : fiches techniques, supports publicitaires Protocoles de techniques esthétiques Tarifs des prestations proposées Promotions Fichier clientèle Questionnaire : enquêtes de satisfaction et résultats Matériels, produits d'entretien et d'hygiène Protocoles de démarches respectueuses de l'environnement, éco labels, RSE Textes réglementaires en vigueur Répertoire des composants cosmétiques autorisés ou à concentration réglementée Répertoire des spécifications techniques autorisées pour l'utilisation des appareils de soins et de bien-être Logiciels professionnels, applications numériques Chartes, normes ISO et NF en vigueur. Sites et documentations relatives à la santé et sécurité au travail et activités de l'esthéticien ou de l'esthéticienne.

C11 : Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques visage et corps	
Compétences observables	**Indicateurs d'évaluation**
C11.1 Elaborer un programme de soins esthétiques du visage, du corps	- Choix pertinent et justifié de soins esthétiques tenant compte du diagnostic, des attentes du client ou de la cliente et du contexte professionnel
C11.2 Réaliser des soins esthétiques du visage, cou, décolleté en utilisant : - des techniques manuelles - des produits cosmétiques - des appareils	- Adaptation du protocole au regard du diagnostic posé - Organisation, installation rationnelle et complète du poste de travail - Maîtrise des techniques en respectant : o la réglementation en vigueur o l'anatomie et la physiologie o le confort du client ou de la cliente o les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie o une démarche respectueuse de l'environnement o une durée de réalisation optimisée
C11.3 Réaliser des soins esthétiques du corps y compris mains et pieds en utilisant : - des techniques manuelles - des produits cosmétiques - des appareils	- Adaptation du protocole au regard du diagnostic posé - Organisation, installation rationnelle et complète du poste de travail - Maîtrise des techniques en respectant : o la réglementation en vigueur o l'anatomie et la physiologie o le confort du client ou de la cliente o les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie o une démarche respectueuse de l'environnement o une durée de réalisation optimisée
C11.4 Conduire une prestation UV	- Détermination d'un phototype - Conseil adapté à la clientèle en tenant compte de la réglementation - Maintenance des appareils selon la règlementation

S1 -1 Savoirs associés aux techniques de soins esthétiques visage et corps - soins de beauté et de bien-être	
S1.1.1 Savoirs associés liés aux techniques de soins esthétiques du visage	
S1.1.1 .1 BIOLOGIE liée aux techniques de soins esthétiques du visage	**Limites de connaissances**
S1.1.1.1.1 Anatomie Os et muscles : tête, cou, décolleté	- Annoter un schéma des os et muscles de la tête, cou, décolleté - Indiquer l'action des muscles peauciers et leur relation dans la création des rides d'expression
S1.1.1.1 2 Constituants de la matière vivante : - eau - éléments minéraux - vitamines	- Indiquer la teneur en eau et en éléments minéraux - Indiquer la répartition de l'eau dans l'organisme humain - Localiser sur un schéma l'eau intra et extracellulaire - Indiquer les pertes quotidiennes en eau et les besoins recommandés - Indiquer les rôles de l'eau, des éléments minéraux et des vitamines en relation avec l'état de la peau
S1.1.1.1.3 La cellule - organisation de la cellule - structure de la membrane plasmique - cycle cellulaire et mitose	- Annoter un schéma - Présenter les différents organites - Présenter la nature et le rôle des lipides membranaires - Positionner la mitose dans le cycle cellulaire - Préciser son rôle dans le renouvellement cellulaire
S1.1.1.1.4 Les tissus - les épithéliums(*) : revêtement et glandulaires - les tissus conjonctifs	- Indiquer les différents types de tissus avec leurs caractéristiques - Définir une glande, en préciser le mode d'excrétion - Différencier sur un schéma les glandes acineuses des tubuleuses - Indiquer sur un schéma les éléments constitutifs d'un tissu conjonctif dont le derme - Caractériser le tissu adipeux
S1.1.1.1.5 Le système tégumentaire La peau - épiderme - film hydrolipidique - derme Les annexes cutanées - la glande sébacée - la glande sudoripare eccrine	- Présenter les caractéristiques de la peau et les facteurs de variation - Annoter la coupe de la peau - Annoter le schéma de l'épiderme - Préciser le type d'épithélium (*) de revêtement - Nommer les cellules constitutives de l'épiderme - Indiquer leur localisation, leur importance quantitative et leur morphologie - Présenter la diversité des fonctions de l'épiderme en tant qu'élément de protection, de maintien de l'équilibre de l'organisme et d'échanges - Décrire le processus de kératogénèse - Indiquer les principaux constituants du film hydrolipique - Indiquer la valeur moyenne du pH - Indiquer les différentes flores microbiennes présentes à la surface de la peau et le rôle du pH sur cette flore - Présenter les caractéristiques du derme, de la jonction dermo-épidermique et leur importance dans la qualité de la peau - Etablir une relation entre la structure et la fonction de la glande - Repérer leur localisation - Mettre en relation la composition des sécrétions et leurs rôles - Mettre en relation les sécrétions des glandes cutanées et les caractéristiques de la peau
S1.1.1.1.6 La vascularisation cutanée	- Décrire la vascularisation cutanée et son rôle dans la nutrition de la peau - Justifier le choix des techniques en fonction de l'effet vasoconstricteur ou vasodilatateur recherché
S1.1.1.1.7 Les différents types et états de peau - Normale, grasse, alipidique - déshydratée, sensible	- Indiquer les caractéristiques visuelles et palpatoires des différents types et états de peau et les facteurs aggravants - Justifier le choix des techniques et des produits cosmétiques
(*) *un épithélium – des épithéliums* *un epithelium – des epithelia*	

S1.1.1.1.8 Le vieillissement cutané	- Indiquer les caractéristiques de la peau sénescente - Expliquer la formation des rides - Indiquer les effets des radicaux libres et les facteurs favorisants leur formation - Expliquer l'incidence des facteurs physiologiques et des facteurs liés au mode de vie sur le vieillissement cutané
S1.1.1.1.9 Les principales dermatoses - Macules rouges : érythèmes, intertrigos, érythrose, couperose, rosacée, - Dyschromies : vitiligo, albinisme, éphélides, lentigos, mélasma - Papules : verrues planes, urticaire, xanthome - Pustules : folliculites, impétigo - Acné - Vésicules : herpès, zona, eczéma - Squames : psoriasis, dermatite séborrhéique - Tumeurs : chéloïde, angiomes cutanés	- Indiquer pour chaque dermatose : o les manifestations et les localisations habituelles o le mécanisme et les agents causals o les facteurs favorisants ou aggravants - Préciser les limites d'intervention de l'esthéticien ou de l'esthéticienne - Citer les précautions à prendre lors des soins esthétiques
S1.1.1.1.10 Bio contamination et prévention Etude de quelques micro-organismes pouvant présenter un risque infectieux en esthétique cosmétique	- Mettre en relation le caractère pathogène des micro-organismes et les précautions à prendre lors des soins esthétiques - Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques biologiques
S1.1.1.2 TECHNOLOGIE liée aux techniques de soins esthétiques du visage	**Limites de connaissances**
S1.1.1.2.1 Installation du poste de travail en soin visage	- Prendre en compte la prévention des risques professionnels, le confort du ou (de la) client(e), les règles d'hygiène et une démarche respectueuse de l'environnement pour organiser son poste de travail.
S1.1.1.2.2 Techniques de soins esthétiques visage, cou et décolleté : - diagnostic - phase de nettoyage - phase de traitement	- Elaborer un programme de soins esthétiques visage en fonction d'un diagnostic établi - Adapter un protocole de soin en fonction d'un diagnostic esthétique personnalisé - Présenter l'action conjointe des différents types de produits choisis et des techniques manuelles mises en œuvre - Différencier une phase de traitement de soin classique d'une phase de soin spécifique.
S1.1.1.2.3 Produits cosmétiques - Formes galéniques : solutions, dispersions (émulsion, suspension, mousse, aérosol), baumes et patchs - Produits de soins visage	- Caractériser les différentes formes galéniques - Différencier l'excipient, les principes actifs, les adjuvants, les additifs - Pour chaque produit : o Indiquer leurs propriétés o Préciser leurs caractères organoleptiques o Justifier le choix des formes galéniques et des conditionnements o Identifier les principaux composants et préciser l'origine et le rôle - Etablir une étude comparative entre des produits ayant la même action - Analyser une gamme de produits en vue d'élaborer un programme de soins et de formuler des conseils

S1.1.2 Savoirs associés liés aux techniques de soins esthétiques du corps	
S1.1.2.1 BIOLOGIE liée aux techniques de soins esthétiques du corps	**Limites de connaissances**
S1.1.2.1.1 Organisation du corps humain - os, muscles du corps - articulation et mobilité du squelette	- Présenter l'organisation générale du corps humain - Annoter un schéma du squelette axial et appendiculaire - Annoter un schéma des principaux muscles du corps - Identifier les éléments anatomiques d'une articulation mobile - Mettre en relation les différentes courbures de la colonne vertébrale avec les positions ergonomiques - Analyser les positions et les mouvements lors des activités professionnelles et en évaluer les risques à court et long terme (Troubles Musculo-squelettiques)
S1.1.2.1.2 Physiologie du muscle strié squelettique	- Enoncer et expliquer les propriétés du muscle - Mettre en relation l'excitabilité et la contractilité du muscle avec les effets des techniques esthétiques utilisant le courant électrique - Identifier les constituants structuraux et énergétiques du muscle - Indiquer leurs rôles
S1.1.2.1.3 Système de la vie végétative	- Mettre en relation, sur un schéma, les différents systèmes qui gèrent la vie végétative
S1.1.2.1.4 Le système nerveux	- Légender le système cérébrospinal - Indiquer les voies anatomiques des messages sensitifs tactiles et les mettre en relation avec les techniques professionnelles - Mettre en relation l'activité réflexe et les techniques manuelles esthétiques
S1.1.2.1.5 Anatomie et physiologie du système vasculaire et lymphatique	- Préciser les interdépendances des systèmes cardio-vasculaire et lymphatique - Expliquer la formation de la lymphe (interstitielle et canalisée) et ses rôles - Présenter les effets des techniques de drainage esthétique - Caractériser et reconnaître un œdème et un hématome - Préciser les limites d'intervention de l'esthéticien ou l'esthéticienne - Citer les précautions à prendre lors des soins esthétiques
S1.1.2.1.6 Le système conjonctif - Hypoderme - Cellulite - Vergetures	- Présenter la structure et les rôles de l'hypoderme - Caractériser le tissu adipeux - Localiser le pannicule adipeux en fonction du sexe - Indiquer les caractéristiques des différents types de cellulite, leurs localisations, les facteurs favorisants et leur évolution - Justifier le choix des techniques et des produits cosmétiques - Indiquer pour les vergetures : o les manifestations et les localisations habituelles o le mécanisme et les agents causals o les facteurs favorisants ou aggravants - Préciser les limites d'intervention de l'esthéticien ou l'esthéticienne - Citer les précautions à prendre lors des soins esthétiques
S1.1.2.1.7 La glande mammaire	- Présenter les caractéristiques de la glande et ses modifications aux principales étapes de la vie - Enoncer les différentes dysharmonies anatomiques du sein - Justifier le choix des techniques et des produits cosmétiques
S1.1.2.2 TECHNOLOGIE liée aux techniques de soins esthétiques du corps	**Limites de connaissances**
S1.1.2.2.1 Installation du poste de travail en soin corps	- Prendre en compte la prévention des risques professionnels, le confort du client ou de la cliente, les règles d'hygiène et une démarche respectueuse de l'environnement pour organiser son poste de travail.
S1.1.2.2.2 Techniques de soins corps	- Elaborer un programme de soins esthétiques corps en fonction d'un diagnostic établi - Adapter les différents protocoles de soins esthétiques - Présenter l'action conjointe des différents types de produits choisis et des techniques manuelles - Décrire les différentes techniques esthétiques de bien-être, de confort et de soins par l'eau

S1.1.2.2.3 Produits de soins esthétiques corps	- Pour chaque produit : o Indiquer leurs propriétés o Justifier le choix des formes galéniques et des conditionnements o Identifier les principaux composants et préciser l'origine et le rôle - Etablir une étude comparative entre des produits ayant la même action - Analyser une gamme de produits en vue de concevoir un programme de soins ou de formuler des conseils

S1.1.3 Savoirs associés liés à l'utilisation des appareils visage et corps	
S1.1.3.1 TECHNOLOGIE liée à l'utilisation des appareils visage et corps	**Limites de connaissances**
S1.1.3.1.1 les appareils connectés et non connectés Appareils de soins esthétiques : - action mécanique - action thermique - action physico-chimique - action d'électro-stimulation - action de rayonnement - action d'ondes acoustiques - action d'ondes électromagnétiques Appareils de stérilisation Appareils pour l'observation	Pour tous les appareils : o Enoncer la fonction globale et justifier son utilisation dans un soin esthétique o Identifier et préciser le rôle des différents organes et accessoires o Enoncer et justifier le mode d'emploi o Enumérer et justifier les opérations d'entretien o Repérer et signaler les signes de dysfonctionnement o Etablir la relation entre mode d'action et effets recherchés o Présenter l'impact des nouvelles technologies
S1.1.3.1.2 Instruments	- Présenter pour chacun des instruments : la fonction, les règles d'utilisation, l'entretien, les règles d'hygiène et de sécurité

S1.1.4 Savoirs associés liés à la conduite d'une prestation UV	
S1.1.4.1 BIOLOGIE TECHNOLOGIE liées à la conduite d'une prestation UV	**Limites de connaissances**
S1.1.4.1.1 La mélanogénèse - Les nævi	- Présenter succinctement le processus de la mélanogénèse - Présenter les différentes mélanines et leurs rôles - Commenter le schéma de l'unité épidermique de mélanisation - Caractériser une peau caucasienne, asiatique, négroïde - Indiquer pour les nævi : o les manifestations et les localisations habituelles o le mécanisme et les agents causals o les facteurs favorisants ou aggravants - Préciser les limites d'intervention de l'esthéticien ou de l'esthéticienne - Citer les précautions à prendre lors des soins esthétiques
S1.1.4.1.2 La nature physique des rayonnements ultraviolets - UVA, UVB, UVC	- Définir les rayons ultraviolets - Identifier les ultraviolets selon leur plage de longueur d'onde - Citer la limite entre UVA et UVB - Etablir la relation entre la longueur d'onde et l'énergie émise - Décrire la transmission du rayonnement dans le tégument - Indiquer les matériaux utilisés comme filtres aux différents rayonnements
S1.1.4.1.3 Les ultraviolets naturels et les ultraviolets artificiels - Le rayonnement solaire et le contexte géographique - Les sources artificielles et leurs différentes caractéristiques	- Distinguer les deux sources d'émission de rayonnements ultraviolets - Indiquer leurs différentes caractéristiques

S1.1.4.1.4 Les réactions de la peau aux rayonnements ultraviolets - L'érythème solaire ou coup de soleil - Le bronzage	- Définir l'érythème solaire - Définir les réactions : immédiate et retardée
S1.1.4.1.5 Les risques liés à l'exposition aux ultraviolets, comprenant notamment : - Les photodermatoses - Les réactions phototoxiques et photo-allergiques - Le vieillissement photo-induit - Les cancers cutanés et photo-induits - Les risques pour l'œil	- Enumérer les différents risques pour la peau et l'œil - Décrire chaque risque
S1.1.4.1.6 Les règles générales en matière de photoprotection	- Définir la dose minimale érythémateuse (DME) - Enumérer les phototypes - Présenter les caractéristiques de chaque phototype - Formuler les conseils à la clientèle en fonction de son phototype - Définir l'index UV - Conseiller la clientèle à partir de la grille des valeurs de l'Index UV
S1.1.4.1.7 Les recommandations et normes en vigueur en matière d'exposition aux ultraviolets	- Enumérer les recommandations en matière d'exposition aux ultraviolets naturels - Indiquer à partir des normes en vigueur, pour la clientèle et les professionnels, les recommandations en matière d'exposition aux ultraviolets artificiels
S1.1.4.1.8 La réglementation française relative aux appareils utilisant des rayonnements ultraviolets - Les catégories d'appareils émetteurs de rayonnements ultraviolets - Les obligations relatives à la réglementation actuellement en vigueur	- Citer les quatre catégories d'appareils émetteurs de rayonnements ultraviolets artificiels - Nommer les catégories d'appareils de bronzage pouvant être mis à disposition du public - Citer les obligations administratives - Enumérer les conditions d'utilisation et de commercialisation des appareils de bronzage - Enoncer les avertissements, en particulier sanitaires, à destination de la clientèle
S1.1.4.1.9 Les risques professionnels et la prévention de ceux-ci, liés à l'utilisation des appareils utilisant des rayonnements ultraviolets	- Enoncer les règles d'hygiène des appareils de bronzage et des locaux recevant ces appareils - Enumérer les recommandations en matière d'exposition à proximité de ces appareils de bronzage (utilisation, mise à disposition, entretien)
S1.1.4.1.10 Les produits solaires et autobronzants	- Indiquer les propriétés des différents produits - Définir l'indice de protection et formuler des conseils à la clientèle en fonction du phototype - Etablir une étude comparative entre des produits solaires et les autobronzants.

C12 : Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage et des ongles	
Compétences observables	**Indicateurs d'évaluation**
C.12.1 Elaborer un projet de maquillage visage	- Projet de maquillage adapté à la situation, à la cliente, au client - Justification des choix des techniques et des produits
C.12.2 Réaliser des maquillages visage	- Réalisation : o dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie o durée optimisée - Mise en valeur du visage - Technicité maîtrisée et résultat net
C.12.3 Réaliser des démonstrations d'auto-maquillage	- Argumentaire et gestuelle favorisant la vente et l'utilisation de produit et d'instruments de maquillage - Conduite d'une séance d'auto-maquillage

C12.4 Adapter un protocole de maquillage des ongles	- Projet de maquillage adapté à la situation, à la cliente, au client - Justification des choix des techniques et des produits
C12.5 Réaliser un maquillage des ongles classique ou fantaisie C12.6 Réaliser un maquillage des ongles semi-permanent	- Réalisation : o dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie o durée optimisée - Mise en valeur des ongles - Technicité maîtrisée et résultat net.

S1.2 Savoirs associés liés au maquillage du visage et ongles	
S1.2.1 - TECHNOLOGIE liée au maquillage visage et ongles	**Limites de connaissances**
S1.2.1.1 Installation du poste de travail en maquillage visage et ongles	- Prendre en compte la prévention des risques professionnels, le confort du client ou de la cliente, les règles d'hygiène et une démarche respectueuse de l'environnement pour organiser son poste de travail
S1.2.1.2 Techniques de maquillages visage - Jour, flash, soir, évènements (sauf maquillage artistique) - Auto-maquillage	- Présenter l'histoire du maquillage - Différencier les maquillages en précisant et en justifiant les produits utilisés - Analyser les caractéristiques d'une cliente ou d'un client - Proposer un projet de maquillage adapté à la demande - Justifier les techniques d'auto-maquillage en formulant des conseils
S1.2.1.3 Techniques de maquillages des ongles - Classique et fantaisie - Semi-permanent	- Proposer un projet de maquillage des ongles adapté à la demande - Différencier les maquillages des ongles en précisant leur protocole et en justifiant les produits, instruments et appareils utilisés
S1.2.1.4 Maquillage permanent	- Indiquer le principe du maquillage permanent - Enoncer la réglementation en vigueur liée à ces techniques relatives : o à l'hygiène o aux pigments
S1.2.1.5 Produits de maquillage visage et ongles	Pour chaque produit : o Indiquer leurs propriétés o Préciser leurs caractères organoleptiques o Justifier le choix des formes galéniques et des conditionnements o Identifier les principaux composants et préciser l'origine et le rôle o Indiquer leur condition d'utilisation selon la législation en vigueur
S1.2.1.6 Instruments	- Présenter pour chacun des instruments : la fonction, les règles d'utilisation, l'entretien, les règles d'hygiène et de sécurité

C13 : Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères	
Compétences observables	**Indicateurs d'évaluation**
C13.1. Réaliser des épilations : - visage - membres supérieurs et inférieurs - tronc - maillot (simple, brésilien, américain, intégral)	- Adaptation du protocole au regard des attentes de la clientèle - Organisation, installation rationnelle et complète du poste de travail - Maîtrise des techniques en respectant : o la réglementation en vigueur (seules seront mises en œuvre les techniques d'épilation que peuvent pratiquer les esthéticiens ou esthéticiennes o l'anatomie et la physiologie o le confort du client ou de la cliente o les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie o une démarche respectueuse de l'environnement o une durée de réalisation optimisée - Un résultat net
C13.2 Réaliser : - des décolorations des poils et des duvets	- Principes et effets recherchés : o de la décoloration des poils - Maîtrise des techniques en respectant : o la réglementation en vigueur o le confort du client ou de la cliente o les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie o une durée de réalisation optimisée - Un résultat net

C13.3 Réaliser des techniques d'embellissement du regard : - la permanente, le rehaussement et l'extension des cils - rehaussement des sourcils - teinture des cils et des sourcils	- Principes et effets recherchés : o de la permanente et du rehaussement des cils o du rehaussement des sourcils o de la teinture des cils et des sourcils o de l'extension des cils : la réalisation de cette technique dépend du contexte de formation - Maîtrise des techniques en respectant : o la réglementation en vigueur o le confort du client ou de la cliente o les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie o une durée de réalisation optimisée - Un résultat net
C13.4 Réaliser : - un soin esthétique des ongles des mains et des pieds - des techniques de prothésie ongulaire	- Organisation, installation rationnelle et complète du poste de travail - Maîtrise des techniques en respectant : o la réglementation en vigueur o l'anatomie et la physiologie o le confort du client ou de la cliente o les règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie o une démarche respectueuse de l'environnement o une durée de réalisation optimisée - Un résultat net
S1.3 - Savoirs associés aux techniques esthétiques liées aux phanères	
S1.3.1 BIOLOGIE liée aux phanères	**Limites de connaissances**
S1.3.1.1 Le follicule pileux, le poil et le muscle horripilateur	- Annoter un schéma du follicule pileux et du poil - Décrire le cycle pilaire et le mettre en relation avec les techniques d'épilation - Préciser les rôles du système pileux et du muscle horripilateur - Différencier les kératines - Indiquer l'origine de la couleur des poils - Indiquer le rôle des androgènes dans la pousse des poils - Préciser la localisation des poils
S1.3.1.2 La glande sudoripare apocrine	- Préciser le groupe auquel appartient la glande - Repérer sa localisation - Indiquer le rôle de la sécrétion apocrine dans l'odeur spécifique de chaque individu
S1.3.1.3 Affections du système pileux : - pelade, calvitie	- Décrire chacune de ces affections - Préciser les limites d'intervention de l'esthéticien ou esthéticienne - Citer les précautions à prendre lors des soins esthétiques
S1.3.1.4 Le système endocrinien	- Identifier et localiser les glandes endocrines et leurs principaux rôles - Présenter les modifications morphologiques et physiologiques qui interviennent au cours de la vie sous l'action des hormones sexuelles
S1.3.1.5 Caractéristiques de l'appareil unguéal	- Annoter un schéma de l'appareil unguéal (vue dorsale et coupe longitudinale) - Décrire l'appareil unguéal - Indiquer le taux de croissance mensuel des ongles - Préciser le rôle des ongles - Mettre en relation sa structure avec les techniques de manucurie
S1.3.1.6 Dermatoses - ongle hippocratique - onychogryphose - onycholyse - hyperstriations longitudinales - paresthésies - paronychie - hyperhidrose palmoplantaire	- Indiquer pour chaque dermatose : o les manifestations et les localisations habituelles o le mécanisme et les agents causals o les facteurs favorisants ou aggravants - Préciser les limites d'intervention de l'esthéticien ou esthéticienne - Citer les précautions à prendre lors des soins esthétiques
S1.3.1.7 Bio contamination et prévention - Etude de quelques micro-organismes pouvant présenter un risque infectieux en esthétique cosmétique	- Mettre en relation le caractère pathogène des micro-organismes et les précautions à prendre lors des soins esthétiques - Mettre en œuvre une démarche de prévention des risques biologiques

S1.3.2 TECHNOLOGIE liée aux phanères	**Limites de connaissances**
S1.3.2.1 Installation du poste de travail pour les techniques liées aux phanères	- Prendre en compte la prévention des risques professionnels, le confort du ou (de la) client(e), les règles d'hygiène et une démarche respectueuse de l'environnement pour organiser son poste de travail
S1.3.2.2 Techniques d'épilation temporaire	- Comparer les différentes techniques d'élimination du poil (rasage et crème dépilatoire) avec la technique d'épilation temporaire - Identifier les différentes techniques d'épilation temporaire - Sélectionner la technique la plus adaptée aux attentes de la cliente ou du client
S1.3.2.3 Epilations durables et définitives	- Présenter le principe des techniques d'épilation durable et définitive - Indiquer les compétences de l'esthéticien en France et dans les pays de l'Union Européenne en matière d'épilation
S1.3.2.4 Techniques de coloration et de décoloration S1.3.2.5 Techniques de permanente et d'extension des cils et de rehaussement des cils et des sourcils	- Pour chaque technique ○ Indiquer le principe et l'effet recherché ○ Justifier les étapes d'un protocole ○ Présenter les mesures de sécurité afférentes ○ Indiquer les limites réglementaires
S1.3.2.6 Techniques de soins des ongles des mains et des pieds	- Adapter un protocole de soin en fonction du diagnostic esthétique personnalisé - Présenter l'action conjointe des différents types de produits choisis et des techniques manuelles mises en œuvre
S1.3.2.7 Techniques de prothésie ongulaire	- Présenter l'action conjointe des différents types de produits choisis (caractéristiques de composition et modes d'action), des matériels utilisés (principe d'action et effets attendus) et des techniques mises en œuvre dans le cadre d'un diagnostic esthétique personnalisé - Mettre en parallèle les risques des techniques de la prothésie ongulaire pour la clientèle, l'esthéticienne ou l'esthéticien et les solutions de prévention à adopter
S1.3.2.8 Les produits utilisés lors des soins esthétiques liés aux phanères : - produits d'épilation - produits de décoloration - produits pour l'embellissement du regard - produits de soins des ongles - produits pour la prothésie ongulaire	- Indiquer les propriétés des différents produits - Préciser les caractères organoleptiques des produits - Justifier le choix des formes galéniques et des conditionnements - Identifier les principaux composants et présenter l'origine et le rôle - Indiquer leur condition d'utilisation selon la législation en vigueur
S1.3.2.9. Les appareils et instruments utilisés lors des techniques : - d'épilations - de décoloration - d'embellissement du regard - de soins des ongles - de prothésie ongulaire	- Présenter pour chacun des instruments et des appareils: la fonction, les règles d'utilisation, l'entretien, les règles d'hygiène et de sécurité

POLE 2 : RELATION et EXPERIENCE CLIENT
Secteurs ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE

Ressources communes Pôle 2	
Environnement professionnel	**Dossier technique**
- Tous types d'entreprises : beauté, bien-être, parfumerie - Tous types de clientèle	Assortiments de produits cosmétiques, accessoires et matériels Aides à la vente Produits et matériels de démonstration Appareil numérique de lecture de peau Fiches techniques et notices Supports publicitaires Tarifs des prestations proposées Planning des rendez-vous Réglementation en vigueur sur affichage et étiquetage des produits Procédures d'encaissement et de fidélisation informatisées Devis ou forfait Promotions Questionnaire : enquêtes de satisfaction et résultats Fichier clientèle Logiciels professionnels, applications numériques et de fidélisations informatisées Chartes, éco labels, RSE, normes ISO et NF en vigueur.

C21 : Accueillir et prendre en charge la clientèle	
Compétences observables	**Indicateurs d'évaluation**
C21.1 Adopter une posture professionnelle	- Tenue professionnelle adaptée - Attitude et langage adaptés au profil du client ou de la cliente et à l'image de l'entreprise
C21.2 Créer les conditions d'accueil	- Conditions matérielles relatives à l'hygiène et aux ambiances, adéquates
C21.3 Conduire un dialogue	- Ecoute active - Mise en confiance de la clientèle
C21.4 Veiller au confort de la clientèle tout au long de la prestation	- Identification des éléments de confort de la clientèle
C21.5 Commenter la prestation au cours des différentes phases	- Présentation d'un commentaire argumenté
C21.6 Concevoir, renseigner et mettre à jour un fichier client	- Elaboration d'une fiche client - Enregistrement précis d'informations - Mise à jour du fichier client

C22 : Analyser les attentes de la clientèle et élaborer un parcours client	
Compétences observables	**Indicateurs d'évaluation**
C22.1 Repérer les attentes, les besoins et les motivations de la clientèle	- Questionnaire pertinent - Observation méthodique - Recherche des facteurs d'émotion
C22.2 Présenter un bilan des attentes, des besoins et des motivations de la clientèle en vue de la vente ou de conseils d'utilisation de produits, de prestations esthétiques	- Diagnostic esthétique adapté aux besoins du client, de la cliente - Présentation argumentée du bilan personnalisé

C23 : Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques	
Compétences observables	**Indicateurs d'évaluation**
C23.1 Reformuler les besoins de la clientèle	- Reformulation correcte des besoins
C23.2 Sélectionner des produits ou des services adaptés aux attentes	- Proposition de produits ou de prestations de services adaptés - Mise en place d'une expérience client personnalisée
C23.3 Argumenter la sélection	- Argumentation développée de la sélection relative aux attentes, aux besoins de la clientèle
C23.4 Répondre aux objections	- Repérage des freins à la décision - Réponses pertinentes aux objections
C23.5 Proposer une vente additionnelle de produits, de prestations	- Propositions pertinentes
C23.6 Conclure la vente	- Conclusion de l'acte d'achat par l'encaissement - Proposition argumentée de doses d'essai - Prise de rendez-vous - Utilisation d'un outil de fidélisation - Utilisation d'un logiciel de GRC (Gestion de la Relation Client)

S2 – Savoirs associés à la relation et l'expérience client secteurs esthétique cosmétique parfumerie	
S2.1 Savoirs associés liés à l'accueil, à la prise en charge de la clientèle et à l'acte de vente	
S2.1.1 BIOLOGIE liée à l'acte de vente d'un parfum	**Limites de connaissances**
S2.1.1.1 Intégration sensorielle, perception olfactive et arômes	- Indiquer les voies anatomiques de la conduction des messages olfactifs
S2.1.2. TECHNOLOGIE liée à l'accueil, à la prise en charge de la clientèle et à l'acte de vente	**Limites de connaissances**
S2.1.2.1 Les parfums	- Présenter l'histoire du parfum - Présenter l'importance de la communication publicitaire pour la promotion d'un parfum - Commenter les différents circuits de distribution de la parfumerie - Définir les différentes notes d'un parfum qui caractérisent la perception olfactive - Préciser les conditions optimales de perception olfactive d'un parfum - Caractériser les différentes familles olfactives - Repérer une famille ou une sous famille dans la classification des parfums - Indiquer la fonction et l'origine des divers composants - Préciser les différentes étapes de la création, de la fabrication d'un parfum et de la démarche de lancement - Indiquer les notes dominantes d'un parfum féminin, d'un parfum masculin, d'un parfum pour enfant - Présenter la mise en valeur des parfums : flaconnage, emballage, marque, marchandisage - Comparer les caractéristiques des différents produits parfumants et produits parfumés d'une ligne
S2.1.2.2 Produits d'hygiène corporelle : - Pour le bain et la douche - Les déodorants et antiperspirants - Les produits pour le rasage - Les produits capillaires (shampooings, masques)	- Indiquer les propriétés des différents produits - Préciser les caractères organoleptiques des produits - Justifier le choix des formes galéniques et des conditionnements - Identifier les principaux composants et préciser l'origine et le rôle
S2.1.2.3 Posture professionnelle Présentation, attitude et hygiène	- Indiquer et justifier les caractéristiques d'une tenue professionnelle adaptée - Présenter et justifier le langage et la posture professionnelle à adopter - Indiquer et justifier les conditions d'hygiène à respecter avant, pendant et après tout acte professionnel - S'inscrire dans une démarche « expérience client »

S2.1.2.4 Les principes de base de la communication en vente - Le schéma de communication - Les formes de communication : verbale et non verbale - Les techniques de communication	- Définir les éléments du schéma de communication - Définir l'objectif du message - Définir chacune des formes de communication - Indiquer les intérêts de chacune des techniques de communication en particulier les applications numériques (beauté connectée) - Citer les principaux freins à la communication
S2.1.2.5 Les typologies comportementales de la clientèle	- Caractériser les comportements et les motivations de la clientèle - Adapter son attitude et sa stratégie - Identifier la typologie de la clientèle au regard de l'implantation géographique de l'entreprise
S2.1.2.6 Les étapes de la vente - L'accueil de la clientèle - La recherche des besoins - La reformulation des besoins - La présentation et la démonstration du produit ou de la prestation - L'argumentation - La réponse aux objections - La vente additionnelle	- Indiquer les éléments pour créer un climat d'accueil favorable - Enoncer les différents types de questionnement et préciser leurs intérêts - Intégrer l'omni canal dans le processus de vente - Justifier l'intérêt de la reformulation - Indiquer les stratégies de présentation et de démonstration du produit ou de la prestation - Enumérer les éléments à prendre en compte pour l'argumentaire - Indiquer les différents types d'objections et les techniques de réponse aux objections - Différencier la vente additionnelle complémentaire et la vente additionnelle supplémentaire
S2.1.2.7 La conclusion de la vente - Les signaux d'achat - L'encaissement - Les documents consécutifs à la vente - La tenue d'un planning de rendez-vous - La prise de congé	- Déterminer les opportunités de la vente de ces produits et/ou services - Indiquer les signaux d'achat et les techniques de conclusion de la vente - Différencier les modes de règlement - Préciser les mentions et rôles des documents consécutifs à la vente - Tenir un planning de rendez-vous - Intégrer les éléments d'une prise de congé efficace
S2.1.2.8 La tenue de la caisse - L'encaissement et ses matériels - Les décaissements - Les défauts de provision : les chèques impayés	- Tenir une caisse - Indiquer les opérations à effectuer et les documents à remettre au client
S2.1.2.9 La fidélisation de la clientèle - Les facteurs de la fidélisation de la clientèle - Les techniques de fidélisation	- Définir la notion de fidélisation de la clientèle et de ses composantes - Lister les différents outils de fidélisation et préciser leurs intérêts - Identifier les enjeux pour l'entreprise
S2.1.2.10 Les outils d'aide à la vente	- Créer et utiliser les principaux outils d'aide à la vente - Indiquer les différents types de fichiers clients - Justifier les intérêts d'un fichier clients
S2.1.2.11 Publicité des prix et des services - Affichage des prestations - Affichage des prix, des tarifs des prestations - Notes et factures - Organismes de contrôle : ANSM DDPP ARS DGCCRF, administration fiscale	- Analyser ou proposer des affichages de prestations en conformité avec les compétences de l'esthéticien ou de l'esthéticienne - Présenter les règles de l'affichage obligatoire des prix et des tarifs - Préciser les conditions de délivrance d'une note et d'une facture et les éléments portés sur ces documents - Indiquer les missions des organismes de contrôle

C24 : Mettre en place et animer des actions de promotion de produits et de prestations esthétiques	
Compétences observables	**Indicateurs d'évaluation**
C24.1 Présenter des produits sur un stand, dans une vitrine, sur un linéaire	- Présentation harmonieuse, attractive, conforme à l'image de la marque, au thème
C24.2 Exploiter les éléments de valorisation d'un support publicitaire pour promouvoir un produit, une prestation	- Présentation argumentée de la valorisation du support publicitaire
C24.3 Concevoir, programmer, animer une action de promotion d'un produit, d'une prestation dans l'entreprise	- Démarche argumentée de conception et de programmation - Animation répondant aux objectifs fixés
C24.4 Exploiter un fichier clients à des fins commerciales	- Proposition d'exploitation argumentée et conforme à la réglementation
C24.5 Mesurer l'impact d'une action de promotion	- Prise en compte et interprétation d'indicateurs

S2.4 Savoirs associés liés à l'action promotionnelle	
S2.4.1 COMMUNICATION liée à l'action promotionnelle	**Limites de connaissances**
S2.4.1.1 Image de l'espace vente Les techniques de réalisation des vitrines - Les techniques de marchandisage - La publicité et l'information sur le lieu de vente	- Comparer les différents types d'étalage - Enoncer les règles de marchandisage - Différencier et évaluer les différentes techniques de présentation des produits - Analyser et choisir les différents types de publicité et d'information sur les lieux de vente - Appliquer la réglementation relative à la publicité et à la vente des produits et des prestations
S2.4.1.2 La communication média	- Repérer les caractéristiques de diffusion des différents médias y compris internet et leur intérêt - Choisir les outils numériques adaptés à la politique d' e-communication de l'entreprise
S2.4.1.3 La communication hors médias, réseaux sociaux, blogs, sites - Le prospectus, l'imprimé sans adresse, le publipostage	- Identifier les particularités et l'impact du message de mercatique directe par rapport au message publicitaire classique
S2. 4.1.4 La mise en œuvre d'un plan de communication - La création de supports de communication de base à l'aide de l'outil informatique - L'agence de communication et les autres professionnels partenaires	- Analyser une campagne publicitaire - Identifier les principales étapes de l'élaboration d'une stratégie de communication
S2.4.1.5 La promotion des ventes	- Créer des supports simples de mercatique directe à l'aide de l'outil informatique
S2.4.1.6 L'animation des points de vente	- Identifier les techniques promotionnelles les plus courantes dans la profession et les objectifs d'une action promotionnelle donnée
S2.4.1.7 Les écrits professionnels - Lettre commerciale, - Courriel, - Prise de message, - Note	- Traiter des écrits professionnels courants - Préciser la qualité attendue de l'écrit

C25 : Evaluer la satisfaction de la clientèle	
Compétences observables	**Indicateurs d'évaluation**
C25.1 Analyser le résultat d'un protocole, d'une technique	- Appréciation et analyse des écarts entre le résultat obtenu et le résultat attendu
C25.2 Identifier des indicateurs de satisfaction et de non-satisfaction	- Formulation d'un questionnement pertinent - Analyse des réponses en identifiant les causes de satisfaction et de non-satisfaction
C25.3 Proposer des solutions	- Solutions adaptées et argumentées dans un but de fidélisation de la clientèle

S2.5 Savoirs associés liés à l'évaluation de la satisfaction de la clientèle	
S2.5.1 COMMUNICATION liée à l'évaluation de la satisfaction de la clientèle	**Limites de connaissances**
S2.5.1.1 Les outils de mesure de la satisfaction	- Identifier les outils de mesure de la satisfaction.
S2.5.2 QUALITE Liée à l'expérience client	**Limites de connaissances**
- Evaluation o par le client ou la cliente - Amélioration de la qualité des services	- Exploiter des outils, des méthodes d'évaluation de la qualité d'un service sous l'angle du client ou de la cliente - Proposer des solutions de remédiation ou d'amélioration de la qualité applicables aux secteurs professionnels

POLE 3 : PILOTAGE D'UNE ENTREPRISE
Secteurs ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE

Ressources communes Pôle 3	
Environnement professionnel	**Dossier technique**
- Entreprise : institut, centre de bien-être, parfumerie, centre d'esthétique spécialisé - Personnel : chef d'entreprise, gérant, responsable, esthéticien, conseiller de vente, apprenti, stagiaire	Droit du travail et conventions collectives Organisations professionnelles Règles de fonctionnement de l'entreprise Contexte économique Objectifs et besoins de l'entreprise Organigramme de l'entreprise, fiches de poste et curriculum vitae de candidat Horaires du personnel Activités de l'entreprise et planning Equipement général et spécifique, produits, Documents techniques, supports publicitaires Comptes rendus de réunion d'équipe Logiciels professionnels, applications numériques Protocoles de démarches respectueuses de l'environnement, éco labels, RSE, normes ISO et NF Certifications Plan de l'institut, de la parfumerie, de l'espace professionnel Projet d'aménagement, de rénovation, d'extension Données comptables et administratives courantes Documents comptables, administratifs et réglementaires Réglementations en vigueur Répertoire des composants cosmétiques autorisés ou à concentration réglementée Répertoire des spécifications techniques autorisées pour l'utilisation des appareils de soins et de bien-être Sites et documentations relatives à la santé sécurité au travail et aux activités de l'esthéticien

C31 : Gérer les ressources humaines	
Compétences observables	**Indicateurs d'évaluation**
C31.1 Situer les fonctions des membres du personnel dans l'entreprise	- Identification de la fonction et des compétences spécifiques de chaque membre de l'entreprise
C31.2 Recruter le personnel - Rédiger une offre d'emploi - Sélectionner des candidats potentiels	- Présentation d'une offre d'emploi concise, claire et pertinente - Présentation d'une sélection argumentée des candidats en adéquation avec le poste à pourvoir
C31.3 Elaborer un planning de travail du personnel	- Planification efficace des activités du personnel de façon journalière, hebdomadaire, trimestrielle, annuelle
C31.4 Recenser les besoins de formation	- Liste ordonnée des besoins de formation
C31.5 Proposer une formation continue pour le personnel	- Analyse des besoins de formation - Proposition d'une action de formation adaptée aux besoins des personnels et aux objectifs de l'entreprise
C31.6 Former les personnels dans l'entreprise	- Personnel formé
C31.7 Evaluer le travail du personnel - Repérer les critères d'efficacité du travail dans l'entreprise - Analyser les résultats du travail - Proposer des solutions	- Proposition d'indicateurs pertinents et adaptés à la situation - Analyse des écarts entre le travail prescrit et le travail réalisé - Proposition d'action d'évolution pour le personnel

S3.1 Savoirs associés liés à la gestion des ressources humaines	
Gestion liée aux ressources humaines	Indicateurs d'évaluation
S3.1.1 L'organigramme de l'entreprise(*)	- Identifier la fonction de chacun des membres de l'entreprise - Situer le personnel dans une ligne hiérarchique
S3.1.2 Le recrutement - Les préalables - L'entretien - La sélection	- Définir la notion de compétence, d'aptitude - Analyser le profil de poste - Vérifier l'adéquation du profil de la personne aux besoins de l'entreprise - Appliquer les règles juridiques et rédactionnelles d'une offre d'emploi - Repérer les différentes phases de l'entretien - Repérer les attitudes et le langage à privilégier et à éviter, voire à exclure - Présenter une sélection argumentée de candidats en adéquation avec le poste à pourvoir
S3.1.3 Les obligations de la déclaration d'embauche	- Identifier les principales formalités liées à l'embauche pour l'employeur et le salarié : déclarations obligatoires, visite médicale, inscription au registre du personnel, déclaration unique d'embauche. - Différencier les contrats de travail - Vérifier, dans un contexte donné, le (les) motif(s) de recours à un CDI, CDD, CTT.
S3.1.4 Les déclarations sociales	
S3.1.5 Les contrats de travail	
S3.1.6 Les conventions collectives du secteur	- Identifier pour une situation de travail salariée, les règles juridiques applicables. - Identifier les droits et obligations de l'employeur et du salarié.
S3.1.7 Le règlement intérieur	- Repérer les éléments constitutifs du règlement intérieur d'une entreprise.
S3.1.8 La gestion du temps et la planification des activités	- Etablir des plannings d'activités en optimisant les compétences du personnel
S3.1.9. La formation et l'information du personnel (*) - Les besoins en formation	- Définir les besoins en formation du personnel - Proposer une offre de formation adaptée aux besoins de l'entreprise
S3.1.10 Evaluation et motivation du personnel - L'évaluation individuelle et collective du personnel - Les évolutions de carrière - La fixation d'objectifs - Les incitations financières et non financières	- Evaluer l'atteinte des objectifs fixés aux salariés - Repérer différents moyens permettant de motiver les salariés - Identifier les enjeux de la motivation des salariés pour l'organisation et pour le salarié

C32 : Assurer la gestion administrative, commerciale et financière d'une entreprise	
Compétences observables	**Indicateurs d'évaluation**
C32.1 Caractériser l'entreprise - La forme juridique - La forme de commerce - Le fonds de commerce - L'environnement économique - L'environnement commercial - Le marché	- Présentation du secteur d'activités esthétique et parfumerie - Justification de la forme juridique d'une entreprise - Choix d'une forme de commerce - Eléments constitutifs du fonds de commerce - Enjeux de l'implantation géographique de l'entreprise - Identification de l'offre : circuits et canaux de distribution
C32.2 Exécuter les travaux administratifs consécutifs à l'activité d'une entreprise	- Documents administratifs correctement renseignés
C32.3 Effectuer le suivi des opérations bancaires	- Préparation des versements à la banque - Suivi des échéances financières - Suivi des relevés bancaires

C32.4 Gérer les produits et les équipements	- Organisation de la réception, de l'étiquetage, du rangement des produits, des consommables, de l'outillage, du linge et des matériels - Gestion des stocks - Matériel disponible et fiable (hygiène et sécurité)
C32.5 Gérer les encaissements	- Enregistrement des ventes - Edition et délivrance de factures dans le respect de la réglementation en vigueur
C32.6 Déterminer les coûts de revient des prestations esthétiques et le prix de vente des produits et prestations esthétiques	- Justification du prix de vente
C32.7 Prévoir l'évolution de l'activité de l'entreprise	- Analyse de l'activité - Appréciation de l'écart entre les résultats attendus et les résultats obtenus - Propositions de solutions
C32.8 Enregistrer les éléments du tableau de bord	- Tableau de bord correctement renseigné

S 3.2- Savoirs associés à la gestion administrative, commerciale et financière	
GESTION administrative, commerciale et financière	**Limites de connaissances**
S3.2.1 Le choix d'une forme juridique - Les différentes formes juridiques d'entreprise - La fiscalité d'une entreprise - Les responsabilités du chef d'entreprise - Les formalités liées à la création ou la reprise d'une entreprise	- Identification des principaux déterminants du choix d'une forme juridique : notions de régime fiscal et social, niveau de responsabilité - Identification des différentes démarches liées à la création d'une entreprise - Identification des aides apportées pour la création d'entreprises
S3.2.2 L'environnement économique général (*) - La place de l'activité esthétique cosmétique et de la parfumerie dans l'économie - Les intervenants sur le marché, la structuration de l'offre : circuits et contrats de distribution	- Evaluation de l'importance du secteur d'activité dans l'économie - Identification des différents agents économiques
S3.2.3 L'environnement économique local d'une entreprise - la délimitation de la zone de chalandise	- Identification des échanges réalisés par une entreprise avec les autres agents économiques - Définir un circuit de distribution - Différencier les différents types de contrats - - Identifier la concurrence directe et indirecte au regard de la zone de chalandise
S3.2.4 Les éléments constituant le fonds de commerce - La clientèle - Les produits et les marques - Le local professionnel - Le matériel, les équipements	- Analyser les éléments en vue de l'acquisition et du financement d'une entreprise - Repérer les différents éléments constitutifs d'un contrat de vente et de location-gérance d'un fonds de commerce
S3.2.5 La politique d'investissement L'acquisition ou le renouvellement des matériels et des aménagements (*)	- Evaluer la pertinence d'un investissement en fonction des paramètres suivants : la législation, l'innovation, le coût
S3.2.6 Le financement - Le montage financier	- Identifier les étapes d'un montage financier - Appréhender la pertinence d'un montage financier (le coût, le partenaire financier, la durée)
S3.2.7 Les solutions informatiques pour la gestion globale de l'entreprise - Matériels et logiciels	- Exploiter des logiciels professionnels
S3.2.8 Les indicateurs quantitatifs de l'entreprise : - le tableau de bord - les indicateurs issus des données comptables - le budget de trésorerie - les ratios essentiels	- Analyser les indicateurs du tableau de bord - Identifier les services de gestion rendus par un expert-comptable ou par un centre de gestion agréé

- les autres indicateurs quantitatifs	- Analyser la situation technique, économique et financière d'une entreprise et la comparer à des données types - Etablir un budget de trésorerie simple
S3.2.9 La passation de la commande	- Recenser les informations nécessaires à la rédaction du bon de commande - Identifier les modes de transmission de la commande
S3.2.10 La réception et le contrôle - La réception des marchandises - Les anomalies de livraison	- Suivre la commande et relancer - Identifier les différentes rubriques d'un bon de livraison et ses mentions obligatoires - Rapprocher un bon de commande d'un bon de livraison - Réaliser les démarches en cas de livraison non conforme - Assurer la traçabilité des produits cosmétiques
S3.2.11 La tenue des stocks de produits	- Gérer les stocks de façon courante o Tenue des stocks o Suivi informatisé à l'aide d'un logiciel spécifique à la profession - Adapter les approvisionnements en fonction de la saison ou d'une animation commerciale ou des nouveautés - Repérer les produits « leader » et les produits « dormants » en vue de l'optimisation des stocks - Distinguer la gestion des stocks des produits pour la vente de celle des stocks des produits destinés aux prestations - Contrôler de façon continue les stocks physiques
S3.2.12 L'inventaire	- Préciser le rôle et le caractère obligatoire de l'inventaire - Décrire les différentes étapes de l'inventaire
S3.2.13 Le coût de revient, le prix de vente (*)	- Calculer le coût de revient des prestations - Calculer un prix de vente par l'application d'un coefficient multiplicateur - Différencier marge brute et marge nette
S3.2.14 Le seuil de rentabilité (*) - Notion de charge fixe et de charge variable - Notion de seuil de rentabilité	- Présenter un compte de résultat différentiel - Calculer un seuil de rentabilité
S3.2.15 Le choix d'une politique de prix (*) - Les pratiques de la concurrence - La cohérence de la politique de prix	- Proposer une politique de prix adaptée à partir de données sur les coûts, la concurrence et le positionnement du point de vente - Identifier les conséquences du non-respect de la réglementation en termes de prix
S3.2.16 Les principes de la comptabilité générale - Le bilan et le compte de résultat, le grand livre - Les enregistrements comptables courants - La conservation des pièces justificatives	- Renseigner les documents nécessaires à l'élaboration du bilan de l'entreprise - Appréhender et commenter un bilan et un compte de résultat donnés - Repérer les délais légaux de conservation des pièces comptables - Utiliser un logiciel professionnel pour enregistrer les opérations usuelles : achats courants, recettes courantes, banque, caisse
S3.2.17 La paie (*) - Le bulletin de paie - La tenue informatisée de la paie	- Identifier les éléments constitutifs d'un bulletin de paie - Communiquer les éléments permettant l'élaboration d'un bulletin de paie
S3.2.18 Les documents administratifs obligatoires	- Identifier les différents documents administratifs obligatoires

C33 : Communiquer avec différents interlocuteurs	
Compétences observables	**Indicateurs d'évaluation**
C33.1 Communiquer avec les fabricants, les fournisseurs, les professionnels	- Messages pertinents et adaptés à l'interlocuteur
C33.2 Utiliser les outils d'information et de communication	- Utilisation d'outils d'information et de communication judicieux

S3.3 Savoirs associés à la communication	
COMMUNICATION	**Limites de connaissances**
S3.3.1 La communication orale	- Adopter une posture professionnelle (attitude et langage)
S3.3.2 Les solutions digitales	- Traiter la messagerie électronique professionnelle en utilisant un langage adapté - Exploiter les différents canaux de communication, réseaux sociaux professionnels
S3.3.3 Les procédures de choix des fournisseurs La négociation des achats	- Participation à la recherche et au choix d'un fournisseur - Négociation des prix

C34 : Installer et gérer des espaces de travail	
Compétences observables	**Indicateurs d'évaluation**
C3.4.1 Installer et gérer les espaces de travail	- Proposition d'aménagements généraux et spécifiques pour : ○ Les postes de travail ○ Les espaces techniques

S3.4. Savoirs associés à l'installation et à la gestion des espaces de travail	
S3.4.1 INSTALLATION et GESTION des espaces de travail	**Limites de connaissances**
S3.4.1.1 Caractéristiques des lieux de travail	- Mettre en relation les activités et les espaces professionnels dédiés
S3.4.1.2 Agencement et aménagements des espaces et des postes de travail - Les divers espaces et postes de travail - Equipements généraux : ○ approvisionnement en eau ○ évacuation des déchets ○ électricité ○ éclairage ○ aération, ventilation ○ chauffage, climatisation ○ sonorisation, insonorisation ○ numérique - Equipement général et spécifique	- Optimiser l'organisation des espaces en fonction de l'étude de marché, du cahier des charges, du type d'activité prévu - Conduire une étude fonctionnelle d'un local professionnel à partir d'un plan et d'éléments relatifs à une ou des activités réalisée(s) - Mettre en relation un projet d'aménagement et les éléments du cahier des charges en prenant en compte : ○ l'implantation de l'équipement ○ l'ergonomie du professionnel ○ les coûts de consommation des fluides ○ la démarche respectueuse de l'environnement - Identifier les équipements généraux et spécifiques adaptés aux activités professionnelles

	- Présenter une étude comparative des équipements généraux (mobiliers, matériaux, éléments de décoration) et des équipements spécifiques
S3.4.1.3 Ambiances des lieux de travail : - ambiance thermique - ambiance sonore - ambiance lumineuse - ambiance olfactive	- Définir les conditions optimales de confort et d'efficacité pour diverses activités et proposer les solutions adaptées - Analyser l'impact des ambiances sur le confort de la clientèle et du professionnel
S3.4.1.4 Santé sécurité au travail - Activités au travail - Prévention des risques professionnels - Document unique - Sauveteur secouriste du travail	- Prendre en compte les préconisations liées aux activités de l'esthéticien ou de l'esthéticienne A croiser avec le programme de Prévention Santé Environnement
S3.4.1.5 Sécurité, maintenance et entretien des locaux et des équipements en tenant compte : - des activités conduites - de l'accueil d'une clientèle - de la sécurité électrique - des risques incendies - des exigences d'hygiène	- Se conformer aux exigences réglementaires en matière de sécurité, d'hygiène des locaux professionnels - Proposer et justifier les protocoles de nettoyage et leur fréquence d'application - Organiser la maintenance - Analyser les clauses d'un contrat de maintenance - Surveiller les points de dégradation identifiés - Présenter les organismes et leurs missions
S3.4.2 QUALITE des services de l'entreprise	**Limites de connaissances**
- Certification : ○ Normes en vigueur ○ Labels ○ Paramètre qualité - Evaluation ○ par le dépositaire de la marque - Amélioration de la qualité des services	- Identifier les normes et labels concernant : la qualité, le service, la prestation de service, les fournisseurs de services - Enumérer les paramètres qui participent à la qualité des services - Présenter, en la justifiant, une démarche qualité de service dans les secteurs professionnels - Exploiter des outils, des méthodes d'évaluation de la qualité d'un service sous l'angle du dépositaire de la marque - Proposer des solutions de remédiation ou d'amélioration de la qualité applicables aux secteurs professionnels

C35 : Assurer la veille documentaire : technologique, règlementaire, commerciale, concurrentielle et environnementale	
Compétences observables	**Indicateurs d'évaluation**
C35.1 Rechercher, sélectionner et traiter les informations C35.2 Exploiter un dossier documentaire	- Recensement actualisé et pertinent - Classement des ressources documentaires scientifiques, professionnelles et réglementaires - Appropriation des éléments réglementaires, technologiques, commerciaux, concurrentiels, environnementaux

S3.5 Savoirs associés à la veille documentaire : technologique, règlementaire, commerciale, concurrentielle et environnementale	
VEILLE DOCUMENTAIRE	**Limites de connaissances**
S3.5.1 Les sources d'information - Les sources documentaires officielles - La presse professionnelle	- Exploiter les principales sources documentaires d'information
S3.5.2 Réglementation de la profession d'esthéticien(ne) : - Tout texte réglementaire en vigueur.	- Préciser les conditions requises pour exercer l'activité d'esthéticien ou d'esthéticienne - Préciser les champs d'intervention professionnelle des esthéticiens ou des esthéticiennes en les différenciant de ceux des professions médicales ou paramédicales
S3.5.3 Réglementation - le règlement (CE n°1223/2009) du parlement européen et du conseil du 30.11.2009 relatif aux produits cosmétiques, entrée en vigueur du 11.07.2013. - définition du produit cosmétique, du médicament - Règlement européen 2017/745 sur les dispositifs médicaux entré en vigueur du 26.05.2021. ** *Annexe XVI -relative aux appareils esthétiques*****	- Présenter la réglementation européenne - Identifier les obligations qui relèvent de la responsabilité de l'esthéticien ou de l'esthéticienne dans son exercice professionnel - Mettre en relation l'objectif de santé publique et l'existence d'une réglementation sur les produits cosmétiques - Mettre en œuvre la démarche de Cosmétovigilance - Comparer la définition du produit cosmétique et celle du médicament - Présenter la réglementation européenne - Identifier les obligations qui relèvent de la responsabilité de l'esthéticien ou de l'esthéticienne dans son exercice professionnel - Mettre en relation l'objectif de santé publique et l'existence d'une réglementation sur les dispositifs médicaux - Mettre en œuvre la démarche de Matériovigilance
S3.5.4 La veille technologique, commerciale, concurrentielle et environnementale	- Mettre en œuvre une veille technologique, commerciale concurrentielle et environnementale - Analyser : ○ La stratégie commerciale des concurrents à partir de leur communication, des remarques de la clientèle ○ Des documents professionnels
S3.5.5 La règlementation générale sur la protection des données : RGPD Règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016	- Assurer la protection du fichier client

* à croiser avec les enseignements du programme d'économie gestion 2019

** à la date de parution et de mise en application

ANNEXE IV

REFERENTIEL D'EVALUATION

ANNEXE IV.a

UNITES CONSTITUTIVES DU DIPLOME

Unités générales et professionnelles

UNITES	INTITULES
U11	MATHEMATIQUES
U12	SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES
U2	PILOTAGE D'UNE ENTREPRISE Secteurs ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE
U31	PRESTATIONS de BEAUTE et de BIEN-ETRE VISAGE ET CORPS
U32	RELATION et EXPERIENCE CLIENT Secteurs ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE
U33	ECONOMIE-GESTION
U34	PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT
U 4	LANGUES VIVANTES
U 51	FRANÇAIS
U 52	HISTOIRE-GEOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE
U 6	ARTS APPLIQUES ET CULTURES ARTISTIQUES
U7	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
UF1 et UF2	UNITES FACULTATIVES

Unités d'enseignement général

UNITE U 11 – Mathématiques

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de mathématiques de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1ère et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par arrêté du 03 février 2020 fixant le programme de mathématiques des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n°1 du 6 février 2020).

La spécialité « esthétique – cosmétique – parfumerie » de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement C.

UNITE U 12 – Physique-chimie

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de physique-chimie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1ère et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d'enseignement de physique-chimie des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n°1 du 6 février 2020).

La spécialité « esthétique – cosmétique – parfumerie » de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement 5.

UNITE U 33 – Economie-Gestion

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

L'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'économie-gestion des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITE U 34 – Prévention-Santé-Environnement

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de prévention santé environnement de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1ère et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d'enseignement de prévention-santé-environnement des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n°1 du 6 février 2020).

UNITE U 4 – Langue vivante

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par :

L'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITE U 51 – Français

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1ère et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d'enseignement de français des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n°1 du 6 février 2020).

UNITÉ U 52 – Histoire-géographie et enseignement moral et civique

Histoire-géographie

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1ère et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d'enseignement d'histoire-géographie des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n°1 du 6 février 2020).

Enseignement moral et civique

Pour la classe de 2nde, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement moral et civique de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Pour les classes de 1ère et de terminale, le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 février 2020 fixant le programme d'enseignement moral et civique des classes de première et terminale préparant au baccalauréat professionnel (BO spécial n°1 du 6 février 2020).

UNITE U 6 – Arts appliqués et cultures artistiques

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITE U 7 – Education physique et sportive

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement d'éducation physique et sportive des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

UNITES FACULTATIVES UF1 et UF2

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

(UF1 – épreuve EF1)
(UF2 – épreuve EF2)

Unité facultative de langue vivante étrangère ou régionale

Le programme sur lequel repose l'unité est défini par l'arrêté du 03 avril 2019 fixant le programme d'enseignement de langues vivantes des classes préparant au certificat d'aptitude professionnelle et des classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O. spécial n° 5 du 11 avril 2019).

Unité facultative de mobilité

Les compétences constitutives de l'unité facultative de mobilité sont définies par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'un unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans les diplômes du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art (BO n°35 du 26 septembre 2019)

ANNEXE IV.b

Règlement d'examen

Baccalauréat professionnel spécialité Esthétique Cosmétique Parfumerie

Baccalauréat Professionnel spécialité Esthétique Cosmétique Parfumerie			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
Epreuves	**Unités**	**Coef.**	**Mode**	**Durée**	**Mode**	**Durée**	**Mode**
E1 - Epreuve scientifique et technique		**3**					
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U 11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
Sous-épreuve E12 : Physique- chimie	U 12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF
E2 - PILOTAGE D'UNE ENTREPRISE Secteurs Esthétique Cosmétique Parfumerie	U 2	**2**	Ponctuel Ecrit	2h	Ponctuel Ecrit	2h	CCF
E3 - Epreuves Professionnelles prenant en compte la formation professionnelle*		**17**					
Sous-épreuve E31 : PRESTATIONS DE BEAUTE ET DE BIEN-ETRE VISAGE ET CORPS	U31	12					
Partie A : étude de situations professionnelles		4	CCF		Ponctuel écrit	3h	CCF
Partie B : techniques de soins esthétiques visage et corps		5	CCF		Ponctuel pratique	3h30	
Partie C : techniques de maquillage visage et ongles		3	CCF		Ponctuel pratique et oral	2h30	
Sous-épreuve E32 : RELATION et EXPERIENCE CLIENT Secteurs Esthétique Cosmétique Parfumerie	U 32	3	CCF		Ponctuel oral	50 min	CCF
Sous-épreuve E33 : Economie – gestion	U 33	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF

Sous-épreuve E34 : Prévention santé environnement	U 34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF
E4 - Epreuve de langues vivantes	U 4	**2**	CCF		Ponctuel écrit et oral	1h + 10 min	CCF
E5 - Epreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique		**5**					
Sous-épreuve E51 : Français	U 51	2,5	Ponctuel écrit	3h00	Ponctuel écrit	3h00	CCF
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et enseignement moral et civique	U 52	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF
E6 - Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U 6	**1**	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF
E7 - Epreuve d'éducation physique et sportive	U 7	**1**	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Epreuves facultatives (1)							
EF1	UF 1		ponctuel				
EF2	UF 2						

*** Epreuves professionnelles**

(1) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Elle a une durée de 25 min. dont 5 min. de préparation.
Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

S'agissant de l'évaluation du chef-d'œuvre, présenté uniquement par les candidats scolaires des établissements d'enseignement public et privé (sous ou hors contrat) et les candidats apprentis, sont pris en compte les points d'écart par rapport à 10 sur 20 affectés du coefficient 2. S'ils sont supérieurs, ils abondent le total général des points servant au calcul de la moyenne générale conditionnant l'obtention du diplôme ; s'ils sont inférieurs, ils viennent en déduction de ce total général. Aucun coefficient d'épreuve ou sous-épreuve du règlement d'examen n'est modifié.
Les modalités de l'évaluation du chef d'œuvre au baccalauréat professionnel sont définies par l'arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités de l'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du baccalauréat professionnel.

ANNEXE IV.c

Définition des épreuves
Baccalauréat professionnel spécialité Esthétique Cosmétique Parfumerie

Références réglementaires pour les épreuves transversales

EPREUVE E1
EPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
Unité U11 – U12
Coefficient 3

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :
- E11 - sous épreuve de mathématiques (U11)
- E12 - sous-épreuve de physique-chimie (U12)

Sous-épreuve E11 - Mathématiques
Unité U11
Coefficient 1,5

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe III** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E12 – Physique-chimie
Unité U12
Coefficient 1,5

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe IV** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

EPREUVE E2

E2 : PILOTAGE D'UNE ENTREPRISE
Secteurs ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE

Epreuve écrite
Coefficient : 2 - Durée : 2h

- **Objectif de l'épreuve**

Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en œuvre des activités du pôle 3.

- **Compétences évaluées**

L'épreuve permet d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du pôle 3 dans un contexte professionnel donné.

POLE 3 PILOTAGE D'UNE ENTREPRISE Secteurs ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	**C31**	Gérer les ressources humaines	S3 – Savoirs associés Pôle 3
	C32	Assurer la gestion administrative, commerciale et financière d'une entreprise	
	C33	Communiquer avec différents interlocuteurs	
	C34	Installer et gérer des espaces de travail	
	C35	Assurer la veille documentaire : technologique, règlementaire, commerciale, concurrentielle et environnementale	

- **Critères d'évaluation**

L'épreuve permet d'évaluer :

- L'aptitude à conduire une analyse argumentée de situations professionnelles
- L'aptitude à mobiliser des connaissances et à traiter des éléments d'un dossier technique
- La pertinence des solutions proposées
- La rigueur du vocabulaire professionnel
- L'expression écrite et la présentation

- **Modalités d'évaluation**

1. Evaluation ponctuelle **Epreuve écrite** **Durée : 2h** **Coefficient 2**

L'épreuve prend appui sur une ou des situations professionnelles inscrite(s) dans un contexte précis. Des documents professionnels et des données précisant le contexte sont présents dans le dossier technique fourni au candidat.

Le dossier technique d'un maximum de 4 à 6 pages comporte :

- des éléments précisant le contexte professionnel
- des documents professionnels qui pourront porter sur différents aspects : techniques administratifs, financiers, commerciaux, règlementaires, environnementaux.

Les commissions d'élaboration des sujets sont composées d'enseignants d'économie-gestion et d'enseignants d'esthétique-cosmétique.

Les commissions d'évaluation sont composées d'enseignants d'économie-gestion et d'enseignants d'esthétique-cosmétique.

2. Evaluation CCF

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation organisée en établissement de formation au cours du dernier semestre de la classe de terminale, par les professeurs responsables des enseignements économie-gestion et esthétique cosmétique.

Les modalités de l'épreuve et le degré d'exigence sont identiques à ceux de l'évaluation ponctuelle. La situation d'évaluation donne lieu à une proposition de note.

La commission d'évaluation est composée d'enseignants d'économie-gestion et d'enseignants d'esthétique-cosmétique.

L'inspecteur de l'éducation nationale Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation organisé sous la responsabilité du chef de centre.

EPREUVE E3
Epreuves professionnelles
Unités U 31, U 32, U 33, U 34
Coefficient 17

Cette épreuve est constituée de quatre sous-épreuves :

- Sous-épreuve E 31 (unité U 31)
- Sous-épreuve E 32 (unité U 32)
- Sous-épreuve E 33 (unité U 33)
- Sous-épreuve E 34 (unité U 34)

E31 : PRESTATIONS DE BEAUTE ET DE BIEN-ETRE VISAGE ET CORPS

Epreuve écrite, pratique et orale
Coefficient : 12 - Durée : 9 h 00

- **Objectif de l'épreuve**

Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en œuvre de techniques esthétiques de soins du visage et du corps.

- **Compétences évaluées**

L'épreuve doit évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du pôle 1 et les savoirs associés qui leurs sont rattachés.

POLE 1 PRESTATIONS de BEAUTE et de BIEN-ETRE VISAGE ET CORPS	**C11**	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de soins esthétiques visage et corps	S1 – Savoirs associés Pôle 1
	C12	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques de maquillage du visage et des ongles	
	C13	Adapter et mettre en œuvre des protocoles de techniques esthétiques liées aux phanères	

L'épreuve E31 se déroule en trois parties (A-B-C) indépendantes

- **Critères d'évaluation**

 - E31 partie A : Etude de situations professionnelles, permet d'évaluer :

 - l'aptitude à mobiliser des connaissances et à traiter des éléments d'un dossier technique
 - l'exactitude des connaissances scientifiques, technologiques et réglementaires
 - la pertinence des solutions proposées
 - la rigueur du vocabulaire scientifique et professionnel
 - l'expression écrite et la présentation

 - E31 partie B : Technique de soins esthétiques visage et corps, permet d'évaluer :

 - l'aptitude à organiser, à gérer son poste de travail
 - la maîtrise des techniques esthétiques
 - l'aptitude à contrôler son travail
 - l'aptitude à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de confort et à adopter une démarche respectueuse de l'environnement

 - E31 partie C : Techniques de maquillage visage et ongles, permet d'évaluer :

 - l'aptitude à organiser, à gérer son poste de travail
 - la maîtrise des techniques esthétiques
 - la maîtrise du vocabulaire professionnel
 - l'aptitude à contrôler son travail
 - l'aptitude à respecter les règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie, de confort et à adopter une démarche respectueuse de l'environnement

- **Modalités d'évaluation**

1.	Evaluation ponctuelle	Epreuve écrite, pratique et orale	Durée : 9h00	Coefficient : 12

E31 partie A Etude de situations professionnelles - épreuve écrite - durée 3h – Coefficient : 4

L'épreuve prend appui sur une ou des situations professionnelles inscrite(s) dans un contexte donné.

Les questions du sujet permettent de mobiliser tout ou partie des savoirs associés des compétences du pôle 1, dont obligatoirement les savoirs associés :

- S1.1.4 liés à la conduite d'une prestation UV.

Le dossier professionnel d'un maximum de 8 pages comporte :
- des éléments précisant le contexte professionnel
- des documents professionnels

Les commissions d'élaboration des sujets sont composées d'enseignants d'esthétique cosmétique (possibilité d'enseignants de biotechnologie santé environnement)

La commission d'évaluation est constituée d'enseignants esthétique cosmétique (possibilité d'enseignants de biotechnologie santé environnement).

E31 partie B Techniques de soins esthétiques visage et corps épreuve pratique - 3h30 – Coefficient : 5

Le candidat, à partir d'une situation professionnelle donnée, doit réaliser, sur un modèle [1] [2].

- un soin esthétique complet du corps
- la phase de traitement spécifique du soin visage
- une épilation des sourcils + une zone du corps
- une technique parmi les techniques suivantes

 - embellissement du regard (permanente ou rehaussement des cils ou teinture des cils ou teinture de sourcils)
 - une technique de prothésie ongulaire
 - une technique spécifique de soins esthétiques des mains
 - une technique spécifique de soins esthétiques des pieds

Caractéristiques de conformité du modèle pour la partie 2 de l'épreuve :
[1] modèle féminin majeur
[2] les caractéristiques :

- *Visage et ongles non maquillés*
- *Zones du corps et sourcils non épilés*
- *Sans prothèse ongulaire (capsules, gels, résines)*
- *Sans faux-cils ou extension de cils,*
- *Sans maquillage permanent*
- *Sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques.*

Le non-respect :
- d'un modèle majeur ne permettra pas au candidat de composer. La note de 0 est attribuée en E31B
- des autres caractéristiques, entraînera des pénalités.

La commission d'évaluation est constituée d'enseignants d'esthétique cosmétique obligatoirement et de professionnels dans la mesure du possible. La commission compte au minimum 2 personnes

E31 partie C Techniques de maquillage visage et ongles : épreuve pratique et orale - 2h30 – Coefficient : 3

Le candidat, à partir d'une situation professionnelle donnée, doit réaliser, sur un modèle [1] [3].

- un maquillage du visage dont une prestation commentée d'auto-maquillage d'une des techniques mises en œuvre

et

- un soin des ongles + une pose de vernis classique ou fantaisie (mains ou pieds)

ou

- une pose de vernis semi-permanent (mains ou pieds)

Caractéristiques de conformité du modèle pour la partie 3 de l'épreuve :
[1] modèle féminin majeur
[3] les caractéristiques

- *Visage non maquillé*
- *Sourcils épilés*
- *Ongles des mains et des pieds non rongés, non maquillés, non manucurés*
- *Sans prothèse ongulaire (capsules, gels, résines)*
- *Sans faux-cils ou extension de cils,*
- *Sans maquillage permanent*
- *Sans piercing pour des raisons d'hygiène et de sécurité liées à l'utilisation des appareils électriques.*

Le non-respect :
- d'un modèle majeur ne permettra pas au candidat de composer. La note de 0 est attribuée en E31C
- des autres caractéristiques, entraînera des pénalités.

La commission d'évaluation est constituée d'enseignants d'esthétique cosmétique obligatoirement et de professionnels dans la mesure du possible. La commission compte au minimum 2 personnes.

2. Evaluation CCF

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur trois situations d'évaluation, en établissement de formation au cours du dernier semestre de la classe de terminale, sous la responsabilité des enseignants chargés des enseignements professionnels.

E31 situation d'évaluation A : Étude de situations professionnelles

La situation d'évaluation est élaborée par des enseignants d'esthétique-cosmétique (possibilité d'associer des enseignants de biotechnologies santé environnement).

La commission d'évaluation est constituée d'enseignants esthétique cosmétique (possibilité d'associer des enseignants de biotechnologies santé environnement).

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.
Les modalités de l'épreuve et le degré d'exigence sont identiques à ceux de l'évaluation ponctuelle.

La situation d'évaluation donne lieu à une proposition de note.

E31 situation d'évaluation B : Techniques de soins esthétiques visage et corps

La situation d'évaluation se déroule dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. L'apprenante-modèle doit répondre aux caractéristiques énoncées de conformité [2].

La commission d'évaluation est constituée de l'enseignant d'esthétique-cosmétique et d'un professionnel dans la mesure du possible.

Le candidat est informé de la période prévue pour le déroulement de la situation d'évaluation.

Les modalités de l'épreuve et le degré d'exigence sont identiques à ceux de l'évaluation ponctuelle.

La situation d'évaluation donne lieu à une proposition de note.

E31 situation d'évaluation C : Techniques de maquillage visage et ongles

La situation d'évaluation se déroule dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle L'apprenante-modèle doit répondre aux caractéristiques énoncées de conformité [3].

La commission d'évaluation est constituée de l'enseignant d'esthétique-cosmétique et d'un professionnel dans la mesure du possible.

Le candidat est informé de la période prévue pour le déroulement de la situation d'évaluation
Les modalités de l'épreuve et le degré d'exigence sont identiques à ceux de l'évaluation ponctuelle.

La situation d'évaluation donne lieu à une proposition de note.

Pour les trois situations d'évaluation de l'épreuve E31, l'inspecteur de l'éducation nationale Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation organisé sous la responsabilité du chef de centre.

E32 : RELATION et EXPERIENCE CLIENT
Secteurs ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE

Epreuve orale –
Coefficient : 3 - Durée : 50 min

Objectif de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de vérifier la maîtrise des compétences professionnelles du candidat, ses attitudes professionnelles dans les situations de mise en œuvre des activités du pôle 2.

- L'aptitude à accueillir, prendre en charge la clientèle, conseiller et vendre, à promouvoir des prestations esthétiques et des produits cosmétiques
- L'aptitude à organiser un planning de rendez-vous et à participer à la vie d'un institut
- L'aptitude à mobiliser des savoirs associés du pôle 2

Compétences évaluées

L'épreuve permet d'évaluer la maîtrise des compétences professionnelles du pôle 2 et les savoirs associés qui leurs sont rattachés.

POLE 2 RELATION et EXPERIENCE CLIENT Secteur ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	**C21**	Accueillir et prendre en charge la clientèle	S2 – Savoirs associés Pôle 2
	C22	Analyser les attentes de la clientèle et élaborer un parcours client	
	C23	Conseiller et vendre des produits cosmétiques et des prestations esthétiques	
	C24	Mettre en place et animer des actions de promotion de produits et de prestations esthétiques	
	C25	Evaluer la satisfaction de la clientèle	

L'épreuve comporte deux situations d'évaluation successives :

- La 1ère situation : présentation d'une entreprise
- La 2ème situation : simulation de vente

- **Modalités d'évaluation**

1. Evaluation ponctuelle	Epreuve orale	Durée : 50 min	Coefficient : 3

1ère situation : présentation de l'entreprise - épreuve orale – 25 min – Coefficient : 1,5

Présentation d'une entreprise beauté bien-être (esthétique cosmétique parfumerie)

L'élaboration de cette présentation doit s'appuyer sur des documents ou supports professionnels

- Présentation de l'entreprise (identité, statut et description de l'environnement, typologie de la clientèle, zone de chalandise, aménagement des locaux, organigramme, présentation des activités de l'entreprise)
- Description de la mise en œuvre d'une action promotionnelle ou d'une action à laquelle le candidat a participé dans l'entreprise (produits et/ou prestations)
- Présentation d'une enquête de satisfaction de la clientèle conduite par le candidat

Prestation orale 25 minutes maximum :

- 15 minutes maximum de présentation avec le numérique, élaborée par le candidat
- 10 minutes d'entretien avec le jury (maximum)

2ème situation : simulation d'une vente - épreuve orale - durée 25 min – Coefficient : 1,5

Simulation d'une vente de produits cosmétiques ou d'une prestation esthétique dans un espace de vente contextualisé

- Temps de préparation -10 minutes maximum dont 5 minutes de prise en main de l'appareil de diagnostic digital selon le sujet
- Temps du sketch - 20 minutes maximum

Le sujet place le jury en position de client. Pendant le temps de préparation le candidat s'approprie les éléments de l'espace de vente contextualisé et l'utilisation de l'appareil de diagnostic de peau.

Les sujets portent sur la vente argumentée :
- Soit d'un produit cosmétique visage ou d'une prestation esthétique soin visage adapté, suite à un diagnostic digital sur un des membres du jury
- Soit d'un parfum
- Soit d'une prestation esthétique beauté bien-être

La commission d'évaluation est constituée de deux membres :
un enseignant d'économie gestion « commerce-vente » et un enseignant d'esthétique cosmétique ou un enseignant d'économie gestion « commerce vente » et un professionnel ou un enseignant d'esthétique et un professionnel ou 2 enseignants esthétique cosmétique.

En l'absence de support numérique de la part du candidat, **les situations 1 et 2** ne peuvent pas avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note de 0 lui est attribuée à l'épreuve E32

Le respect de la durée réglementaire des PFMP ou de l'activité professionnelle conditionne la possibilité de présenter l'épreuve E32. En l'absence de conformité aux dispositions prévues à l'annexe V, le candidat ne pourra pas passer l'épreuve E32, il sera reçu par le chef de centre qui lui notifiera la non validation de l'épreuve.

2. Evaluation CCF

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation organisées dans l'établissement de formation au cours du dernier semestre de la classe de terminale, sous la responsabilité des enseignants chargés des enseignements.

Le candidat est informé de la période prévue pour le déroulement de la situation d'évaluation
Les modalités de l'épreuve et le degré d'exigence sont identiques à ceux de l'évaluation ponctuelle.

Chaque situation d'évaluation donne lieu à une proposition de note.

En l'absence de support numérique de la part du candidat, **les situations 1 et 2** ne peuvent pas avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note de 0 lui est attribuée à l'épreuve E32.

Le respect de la durée réglementaire des PFMP ou de l'activité professionnelle conditionne la possibilité de présenter l'épreuve E32 ; en l'absence de conformité aux dispositions prévues à l'annexe V, le candidat ne pourra valider ni les PFMP ni l'épreuve E32.

L'inspecteur de l'éducation nationale Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation organisé sous la responsabilité du chef de centre.

Sous-épreuve E33 - Economie-Gestion
Unité U33
Coefficient 1

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe VI** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E34 - Prévention-Santé-Environnement
Unité U34
Coefficient 1

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe VIII** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

EPREUVE E 4
Langue vivante
Unité U 4
Coefficient 2

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe V** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

EPREUVE E 5
Français, Histoire-géographie et enseignement moral et civique
Unité U 51, Unité U 52
Coefficient 5

Cette épreuve comporte deux sous-épreuves :
- E 51 - sous épreuve de français (U51)
- E 52 - sous épreuve d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique (U52)

Sous-épreuve E 51
Français
Unités U 51 – Coefficient 2,5

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe I** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

Sous-épreuve E 52
Histoire-géographie et enseignement moral et civique
Unités U 52 – Coefficient 2,5

La définition de la sous-épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe II** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

EPREUVE E 6
Arts appliqués et cultures artistiques
Unité U 6
Coefficient 1

La définition de l'épreuve actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe IX** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

EPREUVE E 7
Education physique et sportive
Unité U 7
Coefficient 1

La définition de l'épreuve d'éducation physique et sportive actuellement en vigueur est celle fixée dans **l'annexe X** de l'arrêté du 17 juin 2020 les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

EPREUVES FACULTATIVES
Unité UF1, Unité UF2

Les candidats peuvent choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, et donc une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles :

(UF1, épreuve EF1)
(UF2, épreuve EF2)

Epreuve facultative de langue vivante étrangère ou régionale

L'épreuve actuellement en vigueur qui est attachée à cette unité a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général. Elle englobe l'ensemble des compétences énumérées **dans l'annexe XI** de l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général (JORF n°165 du 5 juillet 2020).

Epreuve facultative de mobilité

L'épreuve facultative de mobilité est définie par l'arrêté du 30 août 2019 portant création d'une unité facultative de mobilité et de l'attestation MobilitéPro dans le diplôme du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art (BO n° 35 du 26 septembre 2019).

ANNEXE V
Période de Formation en Milieu Professionnel
Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie

Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans une ou plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnels hautement qualifiés. Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'organisme de formation et l'entreprise d'accueil.

1 - OBJECTIFS DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme.
L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de formation continue, est amené à s'intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l'entreprise et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de formation continue :
- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités liées aux relations avec la clientèle et le personnel ;
- être sensibilisé à la culture d'entreprise ;
- s'insérer dans une équipe professionnelle ;
- analyser des situations professionnelles et s'adapter aux diverses demandes de la clientèle ;
- s'approprier l'accueil, la prise en charge de la clientèle, la vente-conseils ;
- acquérir rapidité et dextérité gestuelle lors de la mise en œuvre de techniques esthétiques ;
- mobiliser les savoirs associés dans l'exercice de ses activités ;
- conduire une veille documentaire professionnelle, en particulier réglementaire ;
- appréhender, si possible, de nouvelles technologies.

Ces activités exercées en milieu professionnel selon le statut d'élève, d'apprenti, de stagiaire de la formation continue, sont le support de l'épreuve E32.

2– CONDITION DE VALIDATION DU DIPLOME

La validation du diplôme du baccalauréat professionnel est conditionnée au respect des durées minimales réglementaires de présence en entreprises du secteur professionnel et à la validation de l'épreuve U32 au cours de laquelle est contrôlée la conformité des PFMP ou des activités professionnelles.

L'attestation des périodes de formation en milieu professionnel ou l'attestation d'activités professionnelles est à adresser par le candidat à l'autorité académique, conformément à la procédure établie (date et lieu fixés par le recteur de l'académie).

Le non-respect de ces durées ou l'absence de présentation d'attestation à la date fixée par le recteur entraîne la non validation du diplôme.

3 – ORGANISATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

3.1 Voie scolaire / PFMP

La circulaire N° 2016-053 du 29 mars 2016 prévoit l'organisation et l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel.

Les PFMP sont planifiées par l'équipe pédagogique sous la responsabilité du chef d'établissement sur les trois années du cycle de formation en tenant compte des objectifs spécifiques à chacune des périodes, du projet professionnel de l'élève et de l'évaluation en contrôle en cours de formation lorsqu'elle a lieu.

L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil. Un modèle de convention-type figure en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016. La recherche, le choix des lieux d'accueil et le suivi de l'élève en milieu professionnel relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, coordonnés par le directeur ou la directrice délégué(e) aux formations technologiques et professionnelles. Cependant sous la responsabilité des enseignants, les élèves peuvent participer à la recherche des entreprises d'accueil.

L'élève effectue ses PFMP dans au moins deux entreprises distinctes au regard des différents secteurs cités dans le référentiel d'activités professionnelles.

Toute l'équipe pédagogique est concernée par l'organisation et le suivi des PFMP ou des activités professionnelles sous la responsabilité du chef d'établissement.

Les PFMP peuvent être organisées à l'étranger et doivent être encouragées. Il convient de se reporter à la circulaire 2003-203 du 17 novembre 2003.

Organisées dans un pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre-échange, elles permettent de valider une unité facultative de mobilité créée depuis la session 2015 du baccalauréat professionnel à titre expérimental et d'obtenir l'attestation Euro Mobi pro. (cf arrêté du 27 juin 2014 créant cette unité et l'arrêté du 13 avril 2015 créant cette attestation).

Durée
(arrêté du 21-11-2018 - J.O. du 20-12-2018 Enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel)

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines. Les 22 semaines sont réparties sur les trois années de formation dont 3 semaines peuvent être consacrées en fin de première à la préparation du parcours de l'élève en lien avec les modules de terminale.

Cette durée ne peut être fractionnée en plus de six périodes, la durée de chaque période ne pouvant être inférieure à trois semaines.

Proposition de planification :

- Six semaines en classe de seconde professionnelle
- Seize semaines réparties en première et terminale professionnelles ; trois semaines peuvent être consacrées en fin de première à la préparation du parcours de l'élève en lien avec les modules de terminale.

Ces périodes de PFMP dans les secteurs de l'esthétique, de la cosmétique et de la parfumerie permettent le développement des compétences sur les activités relatives **:**

- aux prestations de beauté et de bien être visage et corps ;
- à la relation et expérience client ;
- au pilotage d'une entreprise.

Elles participent également à la construction du projet professionnel de l'élève.

A l'issue de chaque période, l'attestation de PFMP doit être renseignée et signée par le tuteur, elle précise la période, la structure, les activités et le nombre de semaines effectuées.

Un document de liaison, élaboré en établissement par les enseignants et visé par l'inspecteur de l'éducation nationale en charge du diplôme, suit l'élève pendant la totalité de sa formation. Il liste les activités réalisées conformément au référentiel d'activités professionnelles.

3.2 Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail.

Afin d'assurer la cohérence de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des compétences à acquérir ou à mettre en œuvre dans le contexte professionnel.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise. En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R. 6223-10 du code du travail sera mis en application.

3.3 Voie de la formation professionnelle continue

3.3.1 Candidat en situation de première formation pour ce diplôme ou en reconversion

La formation se déroule en milieu professionnel et dans un centre de formation continue qui assure conjointement l'acquisition des compétences figurant dans le référentiel de certification du diplôme.

Lors de son inscription à l'examen, le candidat est tenu de présenter un certificat attestant qu'il a suivi la durée de la formation en milieu professionnel requise pour se présenter à l'examen, à savoir 22 semaines.

A l'issue de chaque PFMP, l'attestation de PFMP doit être renseignée et signée par le tuteur, elle précise la période, la structure, les activités et le nombre de semaines effectuées.

3.3.2 Candidat en formation de perfectionnement

L'attestation de formation en milieu professionnel est remplacée par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a été occupé dans des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

3.4 Candidat se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Le candidat n'effectue pas de stage, mais doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du baccalauréat professionnel pour lequel il s'inscrit. Le candidat produit ses certificats de travail pour l'inscription à l'examen.

3.5 Positionnement

Pour les candidats positionnés par décision du Recteur **la durée minimale** de la PFMP est de :

- 10 semaines pour les candidats de la voie scolaire (Articles D 337-62 à D337-65 du code de l'éducation) ;
- 8 semaines pour les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue visés au paragraphe 3.3.

L'équipe pédagogique détermine avec le candidat, en fonction de son parcours et de son projet professionnel le ou les secteurs sur lesquels doivent portés les PFMP ainsi que leur durée.

Dans le cas où le cycle de formation se déroule sur deux ans (élèves venant d'un CAP ou d'une seconde générale ou technologique ou professionnelle autre par exemple) la durée des PFMP est ramenée à 16 semaines.

Annexe VI
Tableau de correspondance entre épreuves ou unités de l'ancien et du nouveau diplôme
Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie

Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie *défini par l'arrêté du 7 avril 2017 première session 2020, dernière session 2024*		**Baccalauréat professionnel Esthétique Cosmétique Parfumerie** *défini par le présent arrêté première session 2025*	
Epreuves	**Unités**	**Epreuves**	**Unités**
E1 - Epreuve scientifique et technique		**E1 - Epreuve scientifique et technique**	
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et techniques	U12
E2 – Epreuve de technologie Adaptations de techniques esthétiques et conduite de l'entreprise	U2	**E2 – Pilotage d'une entreprise** Secteurs Esthétique Cosmétique Parfumerie	U2
E3 – Epreuve professionnelle **Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel** Sous-épreuve E31 : Relation avec la clientèle	U31	Sous-épreuve E32 : relation et expérience client Secteurs Esthétique Cosmétique Parfumerie	U 32
Sous-épreuve E32 : Techniques de soins esthétiques et Sous-épreuve E33 : Techniques de maquillage	U32 et U33	Sous-épreuve E31 : prestations de beauté et de bien-être visage et corps	U 31
Sous-épreuve E34 : Economie-gestion	U34	Sous-épreuve E33 : Economie-gestion	U 33
Sous-épreuve E35 : Prévention Santé Environnement	U35	Sous-épreuve E34 : Prévention Santé Environnement	U 34
E4 – Epreuve de langue vivante	U4	**E4 – Epreuve de langue vivante**	U 4
E5 – Epreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique Sous-épreuve E51 : Français	U51	**E5 – Epreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique** Sous-épreuve E51 : Français	U 51
Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et enseignement moral et civique	U52	Sous-épreuve E52 : Histoire-géographie et enseignement moral et civique	U 52
E6 – Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	**E6 – Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques**	U 6
E7 – Epreuve d'éducation physique et sportive	U7	**E7 – Epreuve d'éducation physique et sportive**	U 7